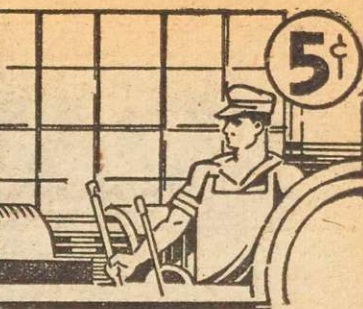




TRAVAIL



Volume XXIII — No 8

Organe officiel de la C. T. C. C. — Québec, Montréal, Ottawa.

AOUT 1947

Les ouvriers des chantiers maritimes de Québec rompent avec le Congrès Canadien

Un événement syndical important vient de se produire dans le monde ouvrier de la région de Québec. Les ouvriers des chantiers maritimes de Lauzon viennent de décider de rompre avec le Congrès Canadien du Travail et de se rallier au mouvement syndicat catholique (C.T.C.C.).

Au cours d'une assemblée générale tenue à Lauzon, sous la présidence de M. René Breton, président de l'Union, l'orateur principal a été M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. Les ouvriers des chantiers maritimes avaient aussi été rencontrés auparavant par M. Lucien Dorion, organisateur du Conseil Général des Syndicats catholiques de Québec et par M. Marius Bergeron, conseiller juridique de la C.T.C.C.

Un courant s'établit maintenant chez les ouvriers des chantiers maritimes de la Province de Québec, et déjà un bon nombre de

travailleurs des chantiers maritimes de Québec et de Sorel ont pris contact avec la C.T.C.C. pour obtenir toutes les informations de nature à orienter cette importante industrie vers le mouvement syndical catholique.

Dans le discours prononcé devant les ouvriers des chantiers maritimes de Lauzon, M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., a fait, entre autres, la déclaration suivante:

"Le gouvernement canadien et les compagnies maritimes dont le siège social est au Canada de-

(Suite à la page 11)

Nouveau contrat dans les hôpitaux à Montréal

Le 7 juillet, le Conseil des Hôpitaux et l'Association des Employés d'hôpitaux de Montréal signaient un nouveau contrat de travail. Ce contrat s'applique à plus de la moitié des membres de l'Association des Employés d'hôpitaux et aux hôpitaux suivants : St-Jean de Dieu, Sacré-Coeur de Cartierville et Pasteur. Les négociations ont duré près de deux mois. Elles étaient dirigées par M. H.-H. Roy, surintendant de l'hôpital St-Luc, président du Conseil des Hôpitaux de Montréal et le comité de négociations de l'Association composé de MM. Léopold Brisson, président de l'Association, Joseph Plourde, trésorier, Charles Forget, président de la section St-Jean de Dieu, René Gravel, organisateur et agent d'affaires de l'Association, ainsi que de Mlle Rosa Lapalme, surveillante, à St-Jean de Dieu.

Voici les principaux avantages que l'Association apporte à ses membres par la conclusion de ce contrat de travail :

- 1) une augmentation générale de salaire dans toutes les catégories d'employés;
- 2) outre l'augmentation générale, une prime de \$5.00 à tous les chefs de service ;
- 3) deux semaines de vacances payées pour les employés qui ont quelques années de service ;
- 4) une prime de \$2.00 aux ouvriers qui travaillent de nuit ;
- 5) la retenue syndicale et le maintien d'affiliation ;
- 6) un seul comité général de griefs pour tous les hôpitaux.

Les négociations se continuent pour les hôpitaux Notre-Dame, Hôtel-Dieu, Christ-Roi de Verdun, St-Joseph de Lachine, St-Luc et Notre-Dame de Lourdes.

A la fédération des gantiers

Lors de la dernière assemblée du bureau exécutif de la Fédération des Gantiers, à Montréal, MM. Georges St-Pierre, le président, Zéphirin Lamoureux, le secrétaire, et M. Plamondon, directeur, ont été désignés pour être les délégués de la Fédération aux Journées d'études de la C. T. C. C., aux Trois-Rivières, les 24 et leur prochaine assemblée.

25 mai. La Fédération annonce que l'étude de la convention est déjà commencée au Syndicat de Montréal par l'intermédiaire des Conseils de Métiers dans le Gant fin et dans le Gant de travail. En dernière heure, on nous informe que M. Georges St-Pierre vient de donner sa démission comme président de la Fédération. Les directeurs de la Fédération désigneront un successeur à la présidence de la Fédération lors de

Agent d'affaires



• M. René ROCQUE, agent d'affaires des infirmières de Montréal qui viennent de remporter un franc succès au cours d'un arbitrage dont le résultat a été rendu public ces jours passés.

Magnifique contrat à la Cie Esmond Mills, de Granby

Le Syndicat National des employés de la Esmond Mills de Granby, affiliée au conseil central des Syndicats Nationaux de notre ville, à la C.T.C.C. et à la Fédération Nationale du Textile du Canada vient de conclure un contrat de travail avec la Esmond Mills Co. Limited, de Granby, nous communique M. Gilles Charbonneau, organisateur.

Cet accord donne beaucoup d'avantages aux employés, et ceux-ci seront à même d'en bénéficier au cours de l'année qui va suivre.

Cette entente, qui est rétroactive au mois de janvier 1947, apporte aux ouvriers des gains variant de \$100.00 dollars à \$165.00 dollars. En plus les ouvriers jouissent d'une augmentation de salaire générale de .08 par heure. L'augmentation pour chaque employé varie de \$4.00 à \$6.00 dollars par semaine.

Les principaux points contenus dans ce contrat sont les suivants:

Atelier syndical: tout employé qui est membre de l'union à la signature de la convention doit rester membre la durée de la convention et tout nouvel employé devra en faire partie après trente jours de son entrée.

La semaine normale de travail sera de 48 heures, répartie du lundi au vendredi, la clause de séniorité, temps et demi après les heures de la journée, une période de repos de 10 minutes allouée dans l'avant-midi et l'après-midi. L'employeur consent

à retenir sur le salaire des employés la retenue syndicale mensuelle et à la remettre au trésorier du syndicat.

Tout travail accompli les dimanches et jours de fêtes sera rémunéré au taux de salaire double. Une semaine de vacance payée après un an de service et deux semaines payées après dix ans.

Un comité de relations ouvrières sera constitué pour surveiller l'observance du contrat. Ce comité sera composé de six membres, dont 3 nommés par l'employeur et les 3 autres choisis par le syndicat.

L'espace nous manque pour donner tout au long, les nombreux autres avantages dont jouiront les employés tant féminins que masculins. Ceux-ci seront à même d'en bénéficier au cours de l'année.

La réaction des bénéficiaires de ce contrat ne s'est pas fait attendre. Quelques jours plus tard les officiers du syndicat recevaient plusieurs demandes d'adhésion et aujourd'hui le pourcentage des membres dépasse 95 pour cent.

Les employés de la Shawinigan Chemicals adhèrent à la CTCC

La C.T.C.C. poursuit son organisation intensive. Deux groupes importants d'ouvriers viennent d'adhérer au syndicalisme catholique au cours du dernier mois. Il s'agit, comme nous le signalons ailleurs, des employés des chantiers maritimes de Lévis et de Lauzon, un groupe d'environ 3,000 travailleurs, et des ouvriers de la compagnie Shawinigan Chemicals, un autre groupe de 1,000 travailleurs. Dans ce dernier cas, la période de recrutement et d'organisation a duré au delà de trois mois. Ce syndicat vient d'être officiellement fondé par M. René Harmégnies, organisateur provincial de la C.T.C.C., sous le nom de "Le Syndicat des Employés de la Shawinigan Chemicals, Inc."

L'élection vient d'avoir lieu. Les charges d'officiers du Conseil général du Syndicat se répartissent comme suit: M. Sylvain Thibodeau, président; M. Emile Hébert, vice-président; M. Gérard Lapointe, secrétaire - archiviste; M. Anthime Trottier, trésorier; M. Ludger Bourdeau, commissaire-ordonnateur.

Ont été élus respectivement aux charges d'officiers représentant les divisions Product, Carbur, Stainless Steel. MM. Dionis Gelinat, Arthur Brisson, Emile Hébert, Arthur Déziel, S. Thibodeau pour la division Product; MM. Ludger Bourdeau, Anthime Trottier, Armand Bornais, Siméon Guay, Gérard Boucher, pour la division Carbur; MM. Gérard Lapointe, Jean Francoeur, Adrien Cayer, Gérard Pronovost, Guillaume Richard pour la division Stainless Steel.

Le syndicat vient d'adresser à

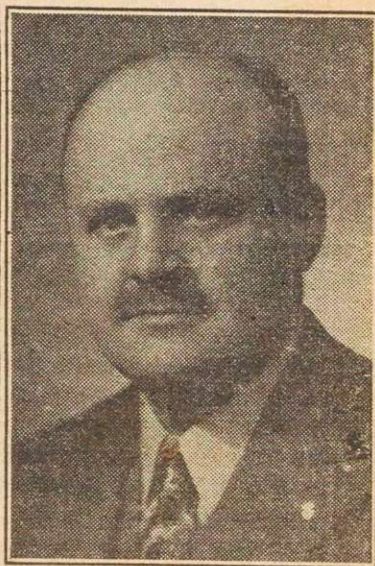
la Commission de Relations ouvrières de Québec afin de faire accréditer ce syndicat comme agent négociateur en vue conclure une convention de travail avec la compagnie.

Contrat à Shawinigan

Le syndicat national des employés d'hôpitaux de Shawinigan et les autorités de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc viennent de signer un contrat collectif de travail qui apporte d'intéressants avantages aux ouvriers de cette institution.

Cette convention — la première signée avec cette institution — s'applique aux aides-garde-malades, aux bonnes de cuisines, aux cuisinières, aux infirmières, aux buandières, aux couturières, aux réfectoires, aux garçons et aux filles de ménage, aux employés de bureau, aux mécaniciens et chauffeurs.

Agent d'affaires



• M. René GRAVEL, agent d'affaires, de l'Association des employés d'hôpitaux de Montréal qui a conduit les négociations d'une convention collective de travail qui apporte des avantages considérables à ce groupe d'ouvriers organisés dans nos syndicats.

(Suite à la page 11)



Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

REDACTION

Rédacteur : André Roy

19, rue Caron, Québec

Tél.: 2-7535

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

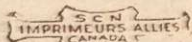
Administrateur : Marcel Ethier.

1231 est, de Montigny, Montréal.

Tél.: FR. 3396

Abonnement: Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Action Sociale, Ltée, 3 boulevard Charest, à Québec.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

Notre journal pourra-t-il devenir un puissant hebdomadaire ?

Le travail des sus syndicats est-il connu du public et même de nos propres membres?

Tous ne sauront que répondre par un non unanime: "La grande presse ne nous rend pas justice; la radio ne nous rend guère justice, elle non plus. Nous sommes réduits à faire tout notre travail en silence. Pendant que nous sommes attaqués de toutes parts, traités de communistes, nous ne pouvons nous défendre, nous ne pouvons même faire entendre notre voix assez haut pour dominer la clameur de ceux qui désirent notre mort".

Il existe pourtant une manière de vaincre cette difficulté comme nous en avons surmonté tant d'autres.

Aux journées d'étude des Trois-Rivières, les délégués ont abordé ce problème. Ils l'ont scruté de près, se rendant compte que si, parfois, l'organisation si difficile, la consolidation des syndicats déjà fondés si pénible, les désertions si nombreuses dans ses rangs, c'est que les esprits ne sont pas préparés, l'individualisme encore trop profondément ancré au fond des coeurs, nos réalisations trop peu connues, notre travail parfois dénigré par des groupes ou des individus désireux de nous voir disparaître, les difficultés de l'organisation et les lenteurs des négociations mal comprises des ouvriers en général, la grande presse trop généralement placée au service des intérêts financiers ou politiques pour mener une campagne d'éducation saine.

Aussi ont-ils pensé que moment était venu pour nos syndicats de mettre sur pied un service de presse et de propagande capable de parler avec la force et la puissance de notre mouvement, de parler aussi souvent que la chose est nécessaire, c'est-à-dire au moins une fois par semaine, de dire bien haut nos faits et gestes et nos états de service, de défendre avec plus de vigueur et

plus d'opiniâtreté des droits qu'on s'efforce d'étouffer au sein des classes salariées, de prendre position librement sans être obligé de ménager la chèvre et le chou, sans jouer à cache-cache avec la vérité.

C'est pourquoi l'une des principales conclusions de ces journées d'études fut de recommander la publication hebdomadaire de notre journal, de s'efforcer de réaliser cette initiative le plus tôt possible.

Certes, nous ne prétendons pas pouvoir le faire sans qu'il en coûte rien à nos membres, sans que cela exige un peu plus d'argent, et de travail, et de dévouement de leur part, surtout parce que, à cause de la nature des droits qu'il aura à défendre, notre journal sera peut-être privé, à certains moments, de l'annonce, qui est le pain quotidien de la grande presse.

Le problème est posé. Dans une organisation démocratique véritable, — et la nôtre l'est au sens le plus juste du terme, — la réponse appartient aux premiers intéressés, c'est-à-dire aux délégués des syndicats au congrès général.

Cette réponse, nous espérons qu'elle sera favorable; et cela pour l'avancement de notre mouvement, pour le bien de la classe ouvrière en général et pour la défaite définitive des forces capitalistes, car un journal hebdomadaire, un journal qui sera lu, qui pourra avoir de l'esprit de suite, qui pourra frapper fort et au moment propice, qui apportera à tous les renseignements et les informations dont ils ont besoin, qui fera connaître partout les aspirations de la classe ouvrière, ne pourra qu'attirer un plus grand nombre d'ouvriers dans nos rangs et établir parmi ceux qui en font déjà partie cet esprit de solidarité et de cohésion essentiel au succès de n'importe quelle entreprise humaine.

André ROY

Le bill 338

Comme on pourra en lire le texte dans une autre page, la C.T.C.C., par l'intermédiaire de son président, M. Gérard Picard, a présenté au comité des relations industrielles de la Chambre des Communes un mémoire dans lequel elle étudie brièvement le projet de loi du gouvernement fédéral touchant les relations industrielles.

Tout en n'étant pas parfait en tous points, ce projet de loi marquait un pas considérable dans la voie de l'établissement d'une saine législation ouvrière. Dans les circonstances actuelles, il était autrement plus progressif, plus juste, plus à point que les lois du même genre adoptées, il y a quelques mois, par le Congrès américain et par la législature de la Colombie britannique, lois qui, toutes deux, ont provoqué le ressentiment des classes salariées et déclenché plusieurs grèves de principe, particulièrement en Colombie où la grève est devenue presque illégale.

Il est regrettable que le projet de loi du gouvernement fédéral soit demeuré en panne à la fin de la présente session. La situation risque ainsi de demeurer confuse une année de plus. On comprend mal que certaines unions ouvrières internationales se soient opposées à ce projet sous le simple prétexte que le gouvernement fédéral laissait aux provinces leur pleine juridiction en matière de relations industrielles. La juridiction des provinces est établie par la constitution canadienne et le gouvernement fédéral a tout simplement voulu garder intacte cette juridiction, comme il était de son devoir de le faire.

Peut-être cette attitude aura-t-elle, en définitive, pour conséquence de faire perdre beaucoup d'avantages aux ouvriers. Nous ne le souhaitons pas, mais, étant donné l'état d'esprit général, il nous est bien permis de le redouter.

Le gouvernement provincial projette d'ajuster et de coordonner nos lois ouvrières dans un code du travail. C'est notre vœu le plus ardent qu'il s'inspire largement à cette occasion des principes judicieux que contenaient le projet de loi fédéral, afin d'assurer à notre province la première place, ou tout au moins une place de choix, dans le domaine de la législation ouvrière, tout cela pour son bon renom et pour la protection de la paix sociale.

André ROY.

La JOC école de formation

La Semaine d'Etude Internationale, dirigée par le Bureau International de la JOC et tenue à l'université de Montréal à la fin de juin, fut pour tous les participants et les observateurs une véritable découverte. Près de 300 délégués, venus de 50 pays, se connurent, échangèrent leurs expériences, étudièrent ensemble les problèmes des jeunes travailleurs. Sous l'inspiration du fondateur, l'unique et dynamique chanoine Joseph Cardijn, tous ont tenu à réaffirmer la volonté bien arrêtée de tous les jocistes répandus par le monde d'opposer à l'envahissement du matérialisme un élan de plus en plus conquérant au service de la charité, de la fraternité et de la justice au sein de la jeunesse ouvrière. La JOC reste une école de formation: on l'a souligné avec insistance. On a aussi fait remarquer avec raison que la JOC ne pouvait pas solutionner tous les problèmes et des jeunes travailleurs et de la classe ouvrière sans des collaborations nécessaires, indispensables. Une de ces collaborations essentielles doit être de travailler avec les Syndicats Nationaux partout et en toute circonstance. Puisque la JOC forme les jeunes travailleurs, les entraîne à prendre des responsabilités, veut une jeunesse chrétienne, la JOC ne devrait-elle pas faire connaître et apprécier partout et par tous les jeunes travailleurs, garçons et filles de cette province, les Syndicats Nationaux, la seule organisation ouvrière à principes chrétiens. La JOC doit conduire aux Syndicats.

La nécessité de l'étude

Dans le livre qu'il vient de publier, sous le titre: "Le Mouvement ouvrier canadien", traitant de l'importance de l'éducation dans les syndicats, M. Jean-Pierre Després, écrit:

"Les syndiqués qui sont réellement convaincus de la nécessité des organisations ouvrières constituent une minorité dans le mouvement syndical. Si un jour les membres des syndicats devaient expliquer par écrit pourquoi ils font partie d'une organisation syndicale, il est probable que les réponses seraient plutôt décevantes. Sans doute, tous pourraient répondre qu'ils ont adhéré au syndicat parce que celui-ci a amélioré leur conditions de travail. Mais le syndicalisme doit aussi représenter pour l'ouvrier un moyen de se perfectionner tant au point de vue moral qu'au point de vue intellectuel".

C'est pourquoi le salarié ne doit pas voir uniquement dans le syndicalisme un moyen d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter les salaires, mais aussi un moyen d'élargir ses connaissances, d'agrandir son champ de vision. Amélioration des conditions matérielles et intellectuelles des conditions de vie signifie que, par le syndicalisme bien compris, l'ouvrier prend connaissance de la valeur de sa personnalité, qu'il reprend dans la société sa place, c'est-à-dire celle d'un homme.

Ce rang, le syndicalisme le redonne ou plutôt est appelé à le redonner au salarié de deux manières. D'abord, parce que le syndicalisme en lui-même, par son processus démocratique, permet

déjà au travailleur de s'affirmer, d'exprimer ses droits avec force et énergie. Il n'y a pas de raison, par exemple, pour qu'un officier de syndicat n'ait pas droit dans la société à la même considération qu'un conseiller municipal ou un commissaire d'école. Si, en fait, il n'en est pas encore ainsi, c'est que la collectivité, particulièrement la bourgeoisie et le capitalisme, qui ont accumulée à leur bénéfice une foule de privilèges, cherchent par tous les moyens dont ils disposent à garder en main ces privilèges. C'est dans ce sens que le syndicalisme doit lutter. Il a déjà conquis sa place. Il reste néanmoins que les institutions refusent encore de sanctionner ce geste.

En deuxième lieu, à mesure qu'il renforcera ses cadres et qu'il évoluera, le syndicalisme jouera un rôle plus important et bien-faisant dans l'économie, peu importe à quelle formule il recourra pour réaliser cette nouvelle conquête. S'il continue de progresser, il arrivera un jour où le pouvoir tout-puissant de l'argent sera dompté, que le travail, autrement plus noble que le capital jouera un rôle au moins aussi important que le capital dans la direction de l'entreprise, qu'il y aura sa part d'autorité.

Pour atteindre ce but, il est nécessaire que le travail représenté par les salariés, soit en mesure de tenir ce rôle. Il le deviendra par l'étude, c'est-à-dire, quand les ouvriers auront partout tiré de leur sein même, des hommes pour les représenter dans les conseils d'administration. Les premiers jalons en sont jetés. Il reste à poursuivre la tâche.

Les salaires augmentent

L'année 1946 fut très favorable aux majorations de salaires à travers le Canada. On a pu s'en rendre compte au jour le jour en analysant les quelque trois cents contrats collectifs de travail signés par les syndicats affiliés à la C.T.C.C.

A titre documentaire, voici comment l'indice des salaires s'est modifié au cours de l'année 1946. Ces rapports ne sont pas encore complets, mais ils donnent une bonne idée du travail accompli par les unions ouvrières, principalement par nos propres syndicats.

En effet, l'augmentation générale moyenne fut de 9% environ, c'est-à-dire que l'indice n'est pas de 141.8 qu'il était en 1945, mais 154.6. Or, il est indubitable, que, dans l'ensemble, nos syndicats ont obtenu des majorations de salaires supérieures à 9% en 1946. Donc, ce sont nos syndicats qui ont contribué davantage à l'élévation des gages au cours de la dernière année.

Voici l'indice général ainsi que l'indice dans les principales branches de l'industrie.

	1945	1946
Indice général	141.8	154.6
Bois	153.3	169.2
Mines	136.5	140.5
Manufactures	146.5	161.0
Construction	131.1	143.1
Transports	128.8	142.1
Services	135.4	147.1

Ceci démontre qu'il faut faire porter nos efforts principalement dans les mines, la construction, les services et les transports, au cours de la présente année.

M. Roméo Vallée est réélu président de la Fédération du bas façonné et circulaire

Les 21 et 22 juin s'inauguraient les congrès généraux des fédérations professionnelles affiliées à la C. T. C. C. par les assises de la fédération nationale des employés du bas façonné et circulaire qui s'est réunie pour la cinquième fois à Saint-Jean sous la présidence de M. Roméo Vallée. Au delà d'une soixantaine de délégués assistaient à ce congrès qui a remporté un vif succès. Pendant deux jours, les délégués ont étudié des problèmes qui intéressent particulièrement cette industrie ainsi que plusieurs autres questions d'ordre général qui seront soumises au congrès de la C. T. C. C.

A l'issue des séances d'étude, la fédération a choisi ses directeurs pour la prochaine année et un banquet a clôturé le congrès.

L'exécutif de la fédération pour l'année 1947-48 se composera des officiers suivants : M. Roméo Vallée fut réélu président; premier vice-président, M. Gaston Vallée; 2ième vice-président, M. Joseph Charpentier; 3ième vice-président, M. Laurent Hardy; secrétaire général, M. Léo Bourque; secrétaire-trésorier, M. Lucien Beaulieu. M. Roméo Vallée a été choisi comme directeur de la fédération au bureau confédéral de la C. T. C. C.

M. Laurent Hardy a agi comme président d'élection et M. Léo Bourque comme secrétaire. Les scrutateurs étaient MM. Antonio Pinard et Joseph Charpentier.

Rapport de M. Vallée

Dans la première partie de son travail, après avoir rappelé les droits acquis des ouvriers de la ville de St-Jean à la reconnaissance des ouvriers du bas façonné et circulaire, M. Vallée fit une revue du travail de la fédération au cours de la prochaine année et jeta un coup d'oeil sur les besognes à venir.

"La Fédération, dit-il, offre aujourd'hui protection directe à 4,000 ouvriers dont environ 3000 syndiqués répartis en 10 syndicats sur 12 dans le bas façonné et 2 dans le bas circulaire. S'il est loisible d'enregistrer quelques brèves impasses, nous sommes heureux de citer l'année écoulée, exempte de grèves et de tout conflit majeur, comme année de collaboration profonde dans toute l'industrie. Vu la forte prépondérance des centres sous régime de convention, la fédération est aujourd'hui en excellente posture pour réclamer une convention générale préalable au décret. On s'y est d'ailleurs préparé par toute une information et un plan élaboré de longue main. Après un travail gigantesque, ont les nombreuses séances du bureau fédéral, assidûment suivies, ne donnent qu'une faible idée, l'entente unanime fut réalisée en novembre dernier sur la formule de la convention générale, avec autorisation à l'exécutif de prendre les mesures nécessaires au succès des négociations."

Sur le plan de l'enseignement professionnel, note M. Vallée, la fédération avec l'appui de l'Ecole

des Arts et Métiers, de Sherbrooke, a surveillé le fonctionnement de l'apprentissage.

Dans le domaine spécifiquement syndical, les syndicats ont consolidé leurs positions en augmentant sensiblement leurs effectifs. En somme, la vie syndicale devient de plus en plus profonde. Cette consolidation des syndicats a eu une répercussion heureuse dans le domaine des négociations de conventions collectives. Ainsi des augmentations de salaires sensibles ont été obtenues allant dans certains cas jusqu'à 55 pour cent. Après avoir donné un rapport de son travail personnel en qualité de président et d'organisateur de la fédération, il aborde le problème de l'avenir.

Comme l'avenir est plus important que le passé, nous tenons à publier au texte cette deuxième partie du rapport de M. Vallée :

Organisation

"Au chapitre de l'organisation, je dois vous avertir que, pour renflouer votre situation financière et garder votre agence d'affaires libérée, il vous faut absolument opérer un rajustement de per capita selon la résolution prise l'an dernier. Je recommande de nouveau à chaque centre de parfaire son organisation interne par une distribution plus égale des responsabilités et par l'assistance du conseil, ou structure analogue, de façon à mieux noyauter chaque syndicat. A mesure d'une sécurité syndicale croissante, nos constitutions encore squelettiques peuvent se compléter et exiger davantage des officiers et membres actifs. La convention établie, il faudrait se mettre en état de poursuivre plusieurs autres objectifs du syndicalisme par l'établissement de comités auxiliaires.

Formation

"Dans le domaine de la formation, vu les qualifications sérieuses que réclament la solution des problèmes contemporains et les désastres d'un syndicalisme ignorant, imprévoyant ou violent peut entraîner, il faudra, plus que jamais, pour répéter une recommandation d'antan, surveiller et assurer la participation régulière des chefs, candidats et officiers et responsables de comités, aux cercles d'étude et aux cours aptes à former des compétences. Une meilleure connaissance des procédures d'assemblée pourrait permettre à la fin des réunions ainsi abrégées, de courtes séances d'étude touchant la constitution, la convention, la législation, la morale sociale, les objectifs et moyens du syndicalisme.

Relations industrielles

"En relations industrielles, comme préparation indispensable aux négociations générales ou particulières, je vous prie avec une forte instance de bien vouloir remplir les blancs ou questionnaires périodiques envoyés par la Fédération. C'est là une condition première de succès, sans laquelle nos syndicats nationaux ne seraient plus à la page. Il faudrait aussi, dans nos revendications ouvrières, consacrer plus d'attention aux autres conditions de travail, sans oublier le salaire familial dû en justice au sens de l'encyclique. En réponse à nos désirs exprimés l'an dernier, la C. T. C. C. amasse déjà au service des syndicats tout un ensemble de clauses conven-

Nouvelles de Granby

M. EDOUARD DUMAS REELU PRESIDENT

Le syndicat national catholique des employés de la Granby Elastic Web, affilié à la Fédération nationale catholique du Textile Inc., et au Conseil Central des syndicats nationaux de Granby, lors d'une dernière assemblée a procédé au choix de ses officiers pour le terme 1947-48.

Ont été élu officiers : M. Edouard Dumas, président; vice-président, M. Ozé Bédard; sec.-archiviste, M. Roméo Willcot; sec.-trésorier, Mme Brunelle; directeurs : M. Hervé Ménard, Mlle Monique Lapiere, M. Wilfrid Grenier, M. Emile Catudal, M. E. Morin.

M. Charles-E. Faucher, agissait comme président d'élection.

M. GERARD AUTHIER, REELU PRESIDENT

Lors de la dernière assemblée du syndicat national des employés de la Verney Mills, tenue au local des Syndicats Nationaux (sous-sol Notre-Dame) les membres ont procédé à l'élection de leurs officiers pour le terme 1947-48.

Voici le résultat des élections: M. Gérard Authier, fut réélu président pour un nouveau terme; M. Bernard Carpentier, vice-président; Mlle Bernadette Côté, secrétaire-archiviste; M. Jean-Guy Morissette, trésorier. Les directeurs élus furent: MM. Jacques Durocher, A. Laverdure, M. Lesard, Roger Allard.

ELECTION DES OFFICIERS DU SYNDICAT DE LA ESMOND MILLS

Au cours de la dernière réu-

tionnelles. Espérons qu'on ne tardera pas, non plus, à élaborer un code précis et complet de procédures en négociations. Il faudra remettre à l'étude, pour y donner suite, certaines résolutions contenues dans le procès-verbal du dernier congrès confédéral. On pourrait améliorer la loi des Relations ouvrières pour rendre toute intimidation encore plus difficile, surtout en période d'organisation syndicale, et pour faciliter des procédures plus rapidement efficaces en négociation, conciliation, arbitrage, signature des conventions. Comme la grève n'est qu'un moyen désespéré à défaut d'autres plus adéquats et civilisés, il faudrait s'orienter vers des tribunaux d'appel (d'abord par conventions) et tribunaux décentralisés par région, moyennant garanties et sécurité syndicale et participation à l'information et aux bénéfices.

"Dans l'intérêt de l'industrie et du service public, il faudrait pousser plus avant l'apprentissage et la formation de comités patronal-ouvrier-gouvernemental d'orientation dans chaque industrie. L'embauchage intégral libre (selon la pensée pontificales), le pouvoir d'achat des masses à conserver et mieux répartir, la dépression à conjurer réclament de telles mesures en profondeur et en envergure. Si toute la structure industrielle n'est pas mieux équilibrée et rajustée, dans le respect de la propriété mais aussi en conformité à la dignité humaine du travailleur et aux exigences du bien commun, il n'y a pas d'autre issue que le chômage universel, pour l'enrégimentation pour une troisième guerre."

Après étude, les délégués de la fédération ont décidé de soumettre au prochain congrès de la C. T. C. C. trois motions touchant l'impôt sur le revenu, l'établissement d'un crédit ouvrier et la loi des Relations ouvrières.

nion du Syndicat National des employés de la Esmond Mills, tenue sous la présidence de M. Lauréat Nantel, les membres ont procédé à l'élection de leurs officiers pour le terme 1947-48.

Voici le résultat des élections : président, M. Lauréat Nantel; vice-président, M. Adélaré Forget; sec.-archiviste, Mlle Gilberte Cabana; sec.-trésorier, M. Maurice Mailloux; directeurs : MM. Roméo Pépin, Maurice Tardif, Gérard Goddard, P.-E. Tétréault; sentinelle, M. Amédée Côté. Délégués au Conseil Central : MM. Lauréat Nantel, Roméo Pépin, Maurice Mailloux, Mlle Gilberte Cabana. Délégué au Bureau Fédéral, M. Lauréat Nantel. Vérificateurs : MM. Emile Robin et Maurice Tardif.

SIGNATURE D'UN CONTRAT CHEZ LES EMPLOYES MUNICIPAUX DE GRANBY

L'Union Nationale des employés municipaux de Granby, affiliée au Conseil Central des Syndicats Nationaux de notre ville, à la C.T.C.C., et à la Fédération des employés municipaux de la province, vient de conclure un contrat de travail avec la ville de Granby, nous communique M. Gilles Charbonneau, organisateur. Cet accord donne beaucoup d'avantages aux ouvriers et ceux-ci seront à même d'en bénéficier au cours de l'année qui va suivre.

Cette entente, qui est rétroactive au 1er mai 1947, apporte aux ouvriers des gains des plus satisfaisants. En plus, les ouvriers touchent une augmentation de salaire variant de .05 à 12 cents de l'heure, même dans certains cas l'augmentation est de cent pour cent du salaire payé l'année dernière.

Les principaux points obtenus dans ce contrat sont les suivants : Atelier syndical; tout employé est membre de l'Union à la signature de la convention et doit rester membre pour la durée de la convention et tout nouveau employé devra en faire partie après une certaine période.

Temps et demi sera payé après la journée de travail et pour tout travail fait le dimanche et les jours de fêtes.

La semaine normale de travail sera, pour le 1er avril au 1er octobre, de 55 heures et du 1er octobre au 1er avril, de 48 heures.

La ville s'engage également à payer deux semaines d'absence de maladie à tous employés de plus d'un an. Ils bénéficieront également d'une clause de grief et d'une semaine de vacance payée et deux semaines de vacances payées à tous les employés de plus de sept ans de service.

La réaction des bénéficiaires ne s'est pas fait attendre. Quelques jours plus tard l'organisateur recevait un groupe de nouveaux adhérents.

Tout cela fut accompli autour de la table du Conseil municipal avec le meilleur esprit de coopération et de bonne entente.

Chargé d'affaires au Danemark

Ottawa, 30 (DNC) — Le Canada aura sous peu un chargé d'affaires au Danemark. En effet, M. E. J. Garland, chargé d'affaires du gouvernement canadien partira dans quelques jours d'Ottawa pour remplir son nouveau poste à Copenhague. Nous n'avions pas avant cette nomination une représentation diplomatique au Danemark. Le Canada fait, par conséquent, un autre pas vers une plus grande représentation diplomatique.

L'on sait d'autre part que nous avons à Ottawa depuis déjà deux ans, le docteur George B. Holler, ministre danois qui représente ici son gouvernement.

Guide Syndical

CONSEIL GENERAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUEBEC

Lauréat Morency, président Alphonse Proulx, sec.
20, rue Bayard, Québec 197, des Commissaires,
Tél.: 2-5808 Québec. Tél.: 3-0597

Hommages du

CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX DU DIOCESE D'OTTAWA

François-X. Bilodeau, prés. Red. Joly, sec.

29, rue Gordon

Tél.: 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

Lorenzo LEFEBVRE, prés. Léopold LALIBERTE, sec.

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

1231 est, rue Demontigny Montréal
Geo.-Aimé GACNON, prés. J.-Ant. Chagnon, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osiás FILION, prés. J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec, Inc.

Ludger FERLAND, prés. Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec, Inc.

Albert RAYMOND, prés. 18, rue Caron

Au Saguenay-Lac-St-Jean

ATTITUDE INCOMPREHENSIBLE DE L'ALUMINIUM COMPANY

Les conditions de travail dans les salles de cuves de l'Aluminium Company à Arvida restent toujours très pénibles pendant les mois d'été à cause de la chaleur intense et du gaz qui se dégage des cuves où le métal est en fusion. La compagnie s'est efforcée d'améliorer la ventilation et de supprimer en autant qu'il se peut les gaz qui incommodaient tant les travailleurs. Il est évident qu'elle n'a pu les supprimer totalement et qu'elle ne peut presque rien contre la chaleur. Pendant les mois d'été, beaucoup d'ouvriers abandonnent leur emploi, trouvant les conditions de travail trop pénibles. Aussi y a-t-il rareté de main-d'œuvre. Les ouvriers ne comprennent pas l'attitude de la compagnie qui leur impose présentement une nouvelle distribution des tâches par laquelle elle rend encore plus dure la besogne des travailleurs. Ceux-ci, par l'entremise du syndicat, ont vivement protesté contre cet état de choses, mais la compagnie n'en continue pas moins de maintenir son nouveau système. Comme le nombre des malades s'accroît sans cesse, la tâche reste encore plus dure pour ceux qui restent. Il est inconcevable que la compagnie ne se rende pas aux recommandations du docteur Brouha, médecin hygiéniste en chef de la compagnie et directeur de la faculté d'Hygiène industrielle à l'Université Laval. L'an dernier, le Dr Brouha a recommandé l'installation de fontaines fraîches dans les salles de cuves comme une amélioration nécessaire. La chose n'est pas encore faite, parce que, dit-on, la Compagnie trouve que cela coûte trop cher. C'est là une attitude indigne de la part d'une compagnie aussi riche que l'Aluminium Company. En fait, les conditions sont devenues si difficiles dans ces salles qu'un contremaître de vingt-neuf ans d'expérience déclarait, il y a quelques jours: "L'attitude de la compagnie est incompréhensible. Si cela continue, elle va décourager ses plus vieux contremaîtres et ses meilleurs ouvriers".

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION

L'Aluminium Company vient de faire parvenir au Syndicat les modifications qu'elle désire apporter à la convention collective de travail. Les six locaux ont fait parvenir au Conseil syndical leurs suggestions pour modifier la convention collective. Celui-ci les

a longuement étudiées, puis les a incorporées dans sa demande générale de modifications à la convention. Les demandes du syndicat sont assez nombreuses et comportent une majoration importante des salaires. Elles prévoient aussi quelques changements dans les conditions de travail, principalement une rédaction claire de ces clauses d'intérêt primordial dans une usine de ce genre. Le Syndicat demande aussi un nouveau système de promotions et l'attribution de nouvelles occupations afin de donner justice aux ouvriers. Les représentants des deux parties se rencontreront bientôt en vue de discuter les amendements au contrat de travail qui se termine le 30 septembre.

AUX ATELIERS COUTURE

Le 25 juin, le Syndicat national des Ateliers mécaniques de Chicoutimi faisait parvenir aux employeurs la liste des modifications que les employés désiraient inclure dans leur convention collective signée le 16 août 1946. La compagnie n'a pas encore répondu à cette lettre, et le syndicat demande s'il ne doit pas interpréter ce silence comme un refus de négocier. Le syndicat a écrit de nouveau. Si la réponse se fait attendre, il se verra forcé d'avoir recours au service d'un conciliateur.

CONVENTION DENONCEE A SHIPSHAW

Selon toute probabilité, la convention collective de travail du Syndicat national des Employés des pouvoirs électriques de Shishaw et de Chute-à-Caron avec l'Aluminium Company sera dénoncée parce que, pendant les quarante jours de négociations prévues, la Compagnie, sans refuser de négocier catégoriquement des augmentations de salaires, n'a pas voulu hon plus en donner sans que le syndicat prouve le bien-fondé de sa demande d'augmentations de salaires par des chiffres et des statistiques. Comme cette preuve est extrêmement longue à faire et que le syndicat n'a pu encore recueillir tous les éléments nécessaires pour l'établir, il se verra donc dans l'obligation de dénoncer la convention. Il va sans dire que cette dénonciation est faite sans amertume, mais tout simplement pour éviter le renouvellement automatique de la convention.

LE SYNDICAT DU TEXTILE DE CHICOUTIMI

Le syndicat du Textile de Chicoutimi et la filature du Saguenay se sont entendus sur une échelle de salaires qui comportait

une augmentation des taux en vigueur ainsi que sur un nouveau texte de convention. On s'attend que la Fédération du textile en ait bientôt approuvé le texte qui sera ensuite signé par les parties.

SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS COLLECTIVES

Le syndicat national des employés de garages de Jonquière et de Kénogami vient de signer ses deux premières conventions collectives de travail avec les garages Gagnon et Munger. Comme les contrats collectifs des garages de Chicoutimi avaient été longuement discutés, la signature des deux conventions se fit rapidement et sans discussion aucune. Comme à Chicoutimi, les ouvriers bénéficient d'une augmentation de salaires, d'une classification des ouvriers, de la retenue syndicale volontaire, du temps supplémentaire rémunéré à taux et demi après les heures régulières de travail, un jour de fêtes chômé et payé et onze autres jours de fête chômés, une semaine de vacances payées. Ces contrats prévoient en outre la formation d'un comité de bonne entente et d'une procédure de griefs.

AUGMENTATIONS DE SALAIRES DE 10% ET DE 13% AUX ATELIERS PRICE

Le syndicat national des ateliers mécaniques de Chicoutimi, section des ateliers Price Brothers, vient de renouveler son contrat de travail. Parmi les gains obtenus par le syndicat, notons une augmentation générale de salaire de 10%, et de 13% pour les journaliers. L'an passé, les ouvriers des ateliers mécaniques de Price Brothers travaillaient 9 heures par jour à temps régulier et 1 heure par jour à temps et demi. Cette année, il n'y aura plus cette heure de temps supplémentaire, mais 10 heures de temps régulier, et l'augmentation de 10% est donnée sur le gain hebdomadaire. Cette majoration veut dire des additions de \$4.00 et de \$5.53 dans l'enveloppe de paie de la semaine. Les apprentis bénéficient d'une augmentation de \$2.77 par semaine et leur salaire sera augmenté de six mois en six mois jusqu'à ce qu'ils aient terminé leur stage d'apprentissage. Les ouvriers qui ont un an de service auront droit à une semaine de congé continu payé et ceux qui ont cinq ans et plus auront droit à deux semaines. La compagnie leur accorde aussi un fonds de pension et elle leur permet d'acheter à prix réduit à son propre magasin.

Conventions signées avec les Garages

M. Noël Bérubé, du Service de Conciliation et d'Arbitrage du ministère du Travail, est venu à Chicoutimi le 27 mai, et quand il est reparti le même soir, trois conventions collectives de travail étaient signées entre le Syndicat National des Ateliers Mécaniques et des Garages de Chicoutimi, et les garages suivants: Le Garage Boivin & Fils Enr., le Garage Adrien Gagnon, et le Garage Léo Automobile Ltée.

Les représentants des garages, et de l'Association Patronale de l'Automobile, ont siégé avec le conciliateur et les représentants du Syndicat, de 2 heures de l'après-midi jusqu'à 7 1-2 h., avant d'en arriver à la signature des trois conventions collectives de travail.

La compétence et le doigté de M. Bérubé ont été d'un grand secours pour la conclusion de ces conventions collectives entre le Syndicat et les garages.

Les contrats collectifs comportants une clause de retenue syndicale volontaire pour la durée de la convention, reconnaissance du Syndicat, la coopération avec les employeurs, une clause de va-

cances, le jour de la St-Jean-Baptiste chômé et payé et les clauses usuelles concernant les heures de travail et le règlement des griefs.

L'échelle des salaires accorde une légère augmentation sur les salaires payés actuellement.

Le Syndicat est très heureux de ce règlement pacifique d'une négociation qui traîne depuis le mois de décembre. Sans vouloir se prononcer pour les employeurs, le Syndicat croit que ceux-ci sont assez satisfaits du règlement de ce différend.

Encore une fois, les Syndicats Nationaux ont prouvé qu'ils sont capables de s'entendre avec les employeurs et qu'ils préfèrent toujours un règlement pacifique, même s'ils doivent sacrifier plusieurs de leurs demandes. Ils comprennent d'ailleurs que les employeurs ont dû eux aussi faire sacrifices considérables pour arriver à une entente avec leurs employés. Quand les deux parties y mettent de la bonne volonté, il est toujours possible d'en arriver à un règlement satisfaisant.

Recrutement intensif à Arvida

De puis un couple de semaines, le Syndicat National des employés de l'Aluminium d'Arvida a lancé une vive campagne de recrutement afin d'augmenter ses effectifs et de mieux appuyer sa demande d'augmentations de salaires.

Les ouvriers de la grande usine d'aluminium ont répondu avec enthousiasme à l'appel du Syndicat, et les cartes d'adhésion se signent par centaines de même que les formules de retenue syndicale.

Le recrutement se fait si rapidement, que le Syndicat a dû aussitôt retenir les services d'une nouvelle employée pour pouvoir suffire à la tâche.

Il semble que les ouvriers ont enfin compris que le Syndicat n'est fort que de la force des ouvriers unis, que ce sont eux qui forment le Syndicat et non pas seulement quelques officiers ou quelques employés libérés.

Il ne faudrait pas toutefois que ce beau mouvement ne soit qu'un feu de paille. Il faut le maintenir, l'activer, stimuler tous les agents recruteurs et ne s'arrêter que lorsque le 5000e ouvrier sera signé sa carte d'adhésion et sa formule de retenue syndicale.

Le Conseil Général de St-Joseph d'Alma

Le Conseil Général des Syndicats Nationaux de St-Joseph d'Alma a tenu ses élections annuelles lors de l'assemblée régulière qui a eu lieu le 27 mai dernier.

Les officiers élus sont les suivants: président, M. Joseph Harvey, Milliard; vice-président, M. Cyrille Lapointe; secrétaire-archiviste, M. Roch Tremblay; assistant - secrétaire - archiviste, M. Henri Guy; secrétaire-trésorier, M. Albé Maltais; secrétaire-financier M. Armand Tremblay; sentinelle M. Joseph Tremblay, Thomas; directeurs: MM. Marcelin Gauthier et Charles Perron.

Les Syndicats Nationaux de St-Joseph d'Alma sont connus dans toute la région pour leur activité intense et leur excellent esprit d'équipe. Mieux peut-être que partout ailleurs, ils savent coopérer, se donner la main et travailler avec vigueur pour l'avancement de la cause syndicale, pour l'amélioration du sort des ouvriers.

Convention signée au Granit National

Grâce aux bons offices de M. Noël Bérubé, du Service de Conciliation et d'Arbitrage du ministère du Travail, la compagnie du Granit National et le Syndicat National des Travailleurs du Granit National de St-Joseph d'Alma, ont signé une convention collective de travail le lundi 12 mai. Les négociations traînaient de-

puis le mois de novembre 1945, et semblaient devoir aller jusqu'à l'arbitrage, mais les 2 visites du conciliateur, M. Noël Bérubé, ont amené un brusque dénouement aux négociations, dénouement que le Syndicat considère très favorable. La convention collective, signée le 12 mai, comporte la reconnaissance du Syndicat, une augmentation de salaires générale de 3 cents l'heure pour toutes les classifications et de 4 cents l'heure pour les journaliers. La convention accorde aussi au Syndicat la retenue syndicale pour toute la durée du contrat et la Compagnie s'engage à réengager les syndiqués congédiés dans les 30 jours de la signature de la convention. La convention collective renferme aussi une clause pour le règlement des griefs, clause qui devrait assurer le respect de la convention tant pour les ouvriers que pour les employeurs. La signature de cette convention prouve encore une fois qu'il est toujours possible de s'entendre quand les 2 parties veulent mettre un peu de bonne volonté. Dans ce cas, les travailleurs syndiqués ont fait preuve de patience et de respect de l'ordre, et c'est leur attitude légale qui leur a valu la signature de la convention. Ce n'est pas par le désordre et les grèves que les ouvriers obtiendront les conventions collectives les plus avantageuses, mais plutôt par le respect de l'ordre, la patience et la conciliation. Dimanche, le 18 mai, les employés du Granit National ont tenu une assemblée enthousiaste, et ils ont manifesté leur ferme intention d'oublier rapidement toutes les petites difficultés survenues au cours des derniers mois, afin de donner un rendement beaucoup plus considérable et de nature à prouver aux employeurs que l'entente et les bonnes conditions de travail sont aussi avantageuses aux employeurs qu'aux ouvriers.

Elections au syndicat du textile à Magog

Le syndicat catholique du textile de Magog vient de tenir ses élections annuelles. Le résultat fut le suivant: président, M. Ronaldo Landry; vice-président, M. Jean-Louis St-Pierre; trésorier, M. Adonias Vachon; secrétaire, M. Dominique Beaulieu; assistant-secrétaire, M. Gérard Poiré; directeur, MM. Roma Fournier, Lucien Leblanc, Albert Lessard, Antoine Goyette; agent d'affaires, M. Armand Noël, aumôniers, MM. les abbés Odilon Laurendeau et Benoît Mailloux.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10⁺ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUREUR des BREVETS d'INVENTION
934 ST-CATHERINE EST MONTREAL

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



- GANTS
- TRICOTS
- CHEMISES
- VETEMENTS DE TRAVAIL
- COSTUMES POUR LE SPORT
- ETC, ETC

ACME GLOVE WORKS LIMITED

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Le livre du mois

"Le mouvement ouvrier canadien"

(de Jean-Pierre Després)

M. Jean-Pierre Després vient de publier aux Editions Fides, un ouvrage qui ne manquera pas d'intéresser d'une façon particulière tous ceux qui participent à la vie syndicale. Il s'agit d'une étude sur l'évolution et les tendances du "mouvement ouvrier canadien." (1)

Cet ouvrage, préfacé par M. Edouard Montpetit, se divise en dix chapitres et comprend trois appendices nécessaires à son entière compréhension. Ancien professeur au département des relations industrielles de la faculté des Sciences sociales de Laval, l'auteur "a cru faire oeuvre utile en publiant le résultat" de ses recherches dans le domaine syndical.

Le premier chapitre est consacré à l'étude de la structure du mouvement ouvrier. Il analyse d'abord les deux formules d'organisation en présence sur le marché du travail: le syndicat de métier et le syndicat industriel. Il note les différences entre elles, puis il donne les raisons qui ont peu à peu amené les travailleurs à s'organiser sur le plan industriel plutôt que sur le plan professionnel proprement dit, notamment le développement industriel considérable des derniers cinquante ans et le peu d'attention que les syndicats de métier en étaient venus à porter à la masse des travailleurs. Il décrit aussi dans le même chapitre, la structure même de l'organisation sur les plans géographique, industriel et général. On ne peut reprocher à M. Després de n'avoir étudié à fond ce problème, parce qu'il n'a pas encore reçu de solution définitive et qu'il continue d'être la hantise des grandes organisations ouvrières canadiennes.

Le deuxième chapitre donne un aperçu des premiers essais de l'organisation syndicale au Canada pendant la deuxième moitié du XIXe siècle. L'auteur reconnaît qu'il est embarrassant de jeter beaucoup de clarté sur la question à cause de l'état sporadique des premières tentatives d'organisation et de l'obstruction que rencontrèrent les groupements ini-

tiaux, tant de la part des patrons que des corps publics. Il se dégage de ce chapitre que les unions ouvrières ont gagné pouce à pouce droit de cité, qu'elles étaient facilement victimes des fluctuations économiques. Le XXe siècle marque les progrès rapides de l'idée syndicale au sein des classes salariées de plus en plus nombreuses. L'auteur en profite pour tracer un bref historique des trois grandes organisations syndicales canadiennes: les syndicats catholiques, le congrès des métiers du travail et le congrès canadien du travail.

Les cadres établis dans un troisième chapitre, l'auteur passe à l'étude proprement dite des tendances des diverses unions et cherche à éclaircir les motifs qui ont pu leur donner naissance. L'auteur reconnaît la difficulté de cette tâche, qui tient à la nature même du syndicalisme. En effet, il lui faut bien l'admettre, que sauf les syndicats catholiques dont la doctrine se fonde sur les enseignements sociaux de l'Eglise, les unions ouvrières ont dû longtemps vivre d'opportunisme et les principaux traits de leurs doctrines ne font que commencer à s'affirmer. Et encore, M. Després se voit-il dans l'obligation de chercher les fils conducteurs de cette doctrine dans leur action politique principalement. Ce dernier problème fait le sujet d'un chapitre très élaboré et fort à point. En effet, au cours de sa courte histoire, le mouvement syndical canadien, excepté en de rares occasions, s'est généralement tenu loin de toute activité purement politique. Il y a bien eu quelques tentatives d'aborder le domaine politique, mais dans l'ensemble, les organisations se sont montrées fort réticentes. On trouve cependant, une exception importante à la règle: il y a trois ans, le Congrès canadien du Travail, après un débat acerbe, s'est affilié au parti C. C. F. Affiliation dont il ne faudrait pas croire que le dernier mot est dit.

M. Després résume ensuite l'action du syndicalisme canadien dans le domaine de la vie internationale. Les ouvriers canadiens ont régulièrement participé aux réunions internationales, notamment à celles du Bureau International du Travail. Mais, au total, leur action, si ce n'est en des cas particuliers n'a pas été profonde. Il ne faudrait pas en faire porter la responsabilité aux ouvriers eux-mêmes, mais bien plutôt à la situation peu reluisante du Canada dans la vie internationale, à venir jusqu'à 1939. On peut s'attendre à ce que les syndiqués canadiens d'ici quelques années, se taillent cependant une place enviable dans ce champ d'action.

L'auteur termine par un point d'interrogation, en essayant de scruter l'avenir, de prévoir ce

Un contrat à Port-Alfred

La Fédération nationale de la Pulpe et du Papier vient de signer un contrat collectif avec la compagnie Consolidated Paper à son usine de Port-Alfred. Ce contrat apporte de nombreux avantages aux quelque cent employés de bureau de cette firme, notamment une nouvelle classification des occupations et des majorations de salaires variant de \$25.00 à \$45.00 par mois. Les pourparlers furent très amicaux et marqués d'un désir réciproque de collaboration.

La compagnie était représentée par MM. Hogan, gérant, Buchanan, gérant des relations ouvrières, Guert, comptable en chef, Bergeron, surintendant, Bernier, surintendant à l'expédition, Coulombe, chef du personnel de l'usine, Marquis, gérant du personnel de bureau. Parmi les négociateurs du syndicat, on remarquait MM. Desjardins, président de la section des employés du bureau, Dahl, président du syndicat, Gagnon et Truchon, M. Philippe Lessard, président de la Fédération, dirigeait les pourparlers.

C'est la troisième convention du genre que signe la Fédération au nom des employés de bureau des compagnies de pulpe et de papier, les deux autres ayant été conclues à Shawinigan et à Grand'Mère.

que réservent au mouvement ouvrier canadien les prochaines années. Il admet qu'à moins d'un recul de la législation ouvrière, les syndicats sont appelés à se développer de plus en plus, à certaines conditions néanmoins. Car, pour peu que les conditions économiques deviennent mauvaises, il y aura danger de régression. Pour l'éviter, il préconise avec raison la discipline, l'idéal et la nécessité d'une philosophie saine, buts qu'on ne saurait atteindre sans une éducation de plus en plus poussée.

En somme, il ressort de l'étude de M. Després que le mouvement ouvrier canadien n'a pu échapper jusqu'ici à l'influence de son développement aux Etats-Unis et qu'il est dans une grande mesure à la remorque des grandes organisations américaines, sauf naturellement notre propre organisation qui professe un nationalisme de bon aloi. Tout de même, la C. T. C. C. elle-même se voit souvent obligée de regarder ce qui se passe outre-frontière.

Le volume de M. Després donne un aperçu fort objectif de la position du syndicalisme dans notre pays. Ce livre sera d'une belle utilité à ceux qui désirent se renseigner rapidement et d'une façon précise sur le fonctionnement des syndicats et l'histoire de leur développement. La tâche de M. Després était des plus difficiles à cause de l'état fragmentaire de la documentation. Il y a peut-être deux petites omissions dont nous pourrions faire reproche à M. Després, celle de l'infiltration des éléments communistes au sein des unions ouvrières et l'oubli d'avoir mentionné, en ce qui concerne nos propres syndicats catholiques, l'apport de la pensée française à travers laquelle la plupart d'entre nous ont appris à connaître et à aimer la doctrine sociale de l'Eglise catholique.

André ROY.

(1) "Le mouvement ouvrier canadien" de J.-P. Després, ouvrage de 205 pages, édité chez Fides, se vend au service de Librairie de L'Action Sociale Catholique, 1 boulevard Charest, Québec, au prix de \$1.50, \$1.60 franco.

Un syndicat à Sainte-Thérèse de Blainville

Un nouveau syndicat des Métiers de la Constriction se fonde à Ste-Thérèse de Blainville, le 20 juillet dernier. L'assemblée était présidée par M. Osiag Filion, président de la Fédération du Bâtiment. Etaient aussi présents: MM. le chanoine Philippe Chartrand, curé de la paroisse, l'abbé Maurice J. Maher, conseiller moral des Syndicats Nationaux de Montréal et l'abbé Charles-E. Léveillé, vicaire à la paroisse, J.-B. Déglise, secrétaire de la Fédération, J.-A. Gosselin, président du Conseil de Construction de Montréal, C. Langlois, agent d'affaires des Journaliers de Montréal, J. Coulombe, vice-président des Menuisiers de Montréal et Lucien Côté, organisateur de la Fédération du Bâtiment pour le district. Après les allocutions de circonstance, on procéda aux choix des officiers du nouveau Syndicat. M. Julien Daigle fut choisi président, Rosario Domingue, vice-président, Camille

Elections à St-Hyacinthe

Le 15 juin dernier, le syndicat national catholique du textile de St-Hyacinthe a tenu ses élections annuelles sous la présidence de M. René Gosselin technicien de la fédération nationale catholique du textile.

Le scrutin a donné le résultat suivant: président, réélu pour un 4e terme, M. Joseph Piché; vice-président, M. Adéland Morel, secrétaire-archiviste, M. Albert Dubuc; trésorier, M. Maurice Durocher; secrétaire financier, M. Alphonse Caya; directeurs: MM. Doria Brizard et Jean-Paul Brousseau; Mme A. Perreault et Mlle Pauline Pellerin.

Lecompte, secrétaire-archiviste, Ulric Beauséjour, secrétaire-trésorier, René Jodoin, secrétaire-financier, Rosaire Bouffard, secrétaire-correspondant et Octave Aubin, sentinelle. La fondation de ce syndicat à Ste-Thérèse de Blainville est d'une grande importance pour la région. Déjà les officiers ont montré une très grande activité.

SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE



Depuis le début du siècle, le Ministère fédéral du Travail ne cesse de mettre à la disposition de l'industrie, c'est-à-dire des employeurs et des employés, son SERVICE de CONCILIATION, afin de favoriser et d'accroître l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions du Ministère embrassent aussi un vaste champ d'action qui se rapporte directement au bien-être des travailleurs: la FORMATION en READAPTATION des EX-MILITAIRES et L'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGERES du GOUVERNEMENT FEDERAL... la STATISTIQUE OUVRIERE et la DOCUMENTATION OUVRIERE... LA GAZETTE du TRAVAIL... les RAPPORTS sur la LEGISLATION OUVRIERE et L'ORGANISATION OUVRIERE... la liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, qui est dirigé par la Commission d'Assurance-chômage, sous l'autorité du ministre du Travail, met un service spécialisé de placement à la disposition de toute personne en quête d'un emploi ou de toute industrie à la recherche de travailleurs.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs:

La COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE administre l'assurance-chômage.

Les REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le CONSEIL NATIONAL DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE et les conseils provinciaux.

Par l'entremise de la COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on favorise les Comités ouvriers-patronaux de production.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA,
Sous-ministre du Travail

Contre Maux de Tête Névralgies La Grippe Douleurs

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

DEPUIS PRES D'UN DEMI-SIECLE...

toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.

FRONTENAC 3121

J. Houbert
LIMITÉE

Session de l'école d'action ouvrière à St-Hyacinthe

L'Ecole d'action ouvrière qui siège depuis quelques années à St-Hyacinthe a tenu une autre session au cours de juillet, soit du 13 au 26 juillet. Plusieurs officiers de nos syndicats, non seulement du diocèse de Saint-Hyacinthe, mais de toute la province, ont profité par le passé, et d'une façon très pratique, des enseignements qu'ils ont reçus lors de ces cours. Cette année encore, il faut le noter, nos corps affiliés n'ont pas manqué de déléguer quelques-uns de leur membres à ses assises, même s'il leur en a beaucoup coûté.

En première année, le mois passé les élèves se sont initiés aux éléments de morale sociale et d'économique politique. L'an prochain, ils verront les buts de l'action ouvrière proprement dite, c'est-à-dire la sauvegarde des droits de la personne humaine et de la famille: salaire familial et ses compléments, conditions de travail, sécurité au travail, logement, assurances sociales, instruction, loisirs, apprentissage. Enfin, en 1949, les élèves étudieront les moyens d'action ouvrière, c'est-à-dire l'actino syndicale proprement dite avec tout ce que cela comporte.

Le programme de juillet dernier portait sur les deux sujets suivants :

Eléments de morale sociale

- 1.— Nature, causes et caractéristiques des problèmes sociaux.
 - a) le libéralisme économique (origine, idées maîtresses, abus et critique du système).
 - b) L'illusion du socialisme et du communisme (historique, idées maîtresses et critiques).
 - c) la réponse du catholicisme social (source de la doctrine sociale de l'Eglise, mission de l'Eglise, idées maîtresses, action des laïques).

Eléments d'économie politique

- a) Production des richesses, travail, capital, industrie, (agriculture, mines, manufacture, transports et commerce).
- b) Circulation des richesses (monnaie, crédit, banque, commerce international).
- c) Circulation et consommation des richesses.

Comme on peut le voir, ces cours sont nécessaires dans le monde moderne. Pour que l'ouvrier puisse arriver à se faire entendre, à voix égale, avec les patrons et les associations patronales, il doit connaître les éléments de l'économie politique. En y ajoutant la morale sociale, il sera en mesure d'influencer la vie de la collectivité et d'obtenir que les institutions soient modifiées en vue de s'adapter à des circonstances nouvelles.

André ROY.



L'ENNEMI PUBLIC NUMÉRO UN

Ce douteux honneur revient au "DIABLE ROUGE DE LA FORÊT". Celui-ci remercie du reste la négligence humaine... les braises ardentes, les allumettes mal éteintes et les étincelles de tabac, qui ont fort contribué à faire du "Diable Rouge de la Forêt" l'ennemi public numéro un.

Chaque feu de forêt vous appauvrit en argent, en prestige national et en beauté naturelle.

- Eteignez bien vos feux de camp.
- Ecrasez les allumettes éteintes.
- Arrosez la braise.
- Etouffez le "Diable Rouge de la Forêt"!

D'un arbre l'on tire un million d'allumettes. Une seule allumette suffit pour détruire un million d'arbres.



SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED QUEBEC POWER COMPANY
filiales et subsidiaires

Ceci est la dix-septième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.

La C. T. C. C. donne son avis sur le bill Mitchell

Comme chacun le sait, à la fin de juin, le ministre fédéral du Travail, l'honorable Humphrey Mitchell a présenté un projet de loi à la Chambre des Communes concernant les relations industrielles. Ce projet de loi a beaucoup fait parler de lui dans le monde ouvrier.

Le 30 juin, la C. T. C. C. était invitée à faire parvenir au comité de relations industrielles de la Chambre des Communes son point de vue sur le sujet. Il est contenu dans un mémoire de son président général, M. Gérard Picard, dont voici le texte :

1. — La C. T. C. C. désire tout d'abord marquer son appréciation pour la procédure suivie dans l'élaboration de la législation fédérale en matière de législation industrielle. Dès le mois d'octobre 1946, l'honorable ministre du Travail du Canada a convoqué une conférence fédérale-provinciale de tous les ministres du Travail du pays pour étudier les problèmes relatifs aux relations du travail. Au mois de décembre 1946, un premier projet concernant les relations industrielles et les différends du travail a été transmis, confidentiellement, aux principales organisations syndicales des travailleurs canadiens, sollicitant leur opinion sur les sujets traités. La C. T. C. C. est informée que la même consultation a été faite avec les organisations patronales et avec les gouvernements provinciaux. Le 17 juin 1947, un projet de loi (no 338) a subi sa première lecture, à Ottawa, et les diverses associations intéressées ont été invitées par le président du Comité des relations industrielles de la Chambre des Communes, à soumettre leur point de vue. Le présent mémoire répond à cette invitation.

2. — Le bill no 338 semble bien n'affecter que les industries au

sujet desquelles la juridiction fédérale est établie, et respecte l'autonomie des provinces. Cela est tout à fait conforme à la manière d'agir de la C. T. C. C. En effet, dans le mémoire soumis aux autorités fédérales par notre organisation, (qui compte environ 70,000 salariés), le 13 mars 1947, on peut lire :

"Le public considère l'expression "Code national du travail" comme un code fédéral destiné à régler les relations industrielles dans tous les domaines de l'activité économique, sans égard à la juridiction des provinces établie par la constitution canadienne. La C. T. C. C. s'oppose à un tel code du travail. Elle favorise le maintien de la juridiction des provinces, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et n'admet le bien-fondé d'un Code national du travail qu'à condition qu'il régitte uniquement les industries où la constitution canadienne reconnaît la juridiction fédérale.

Dans l'opinion de la C. T. C. C., le bill no 338 n'est pas un Code national du Travail, mais une législation industrielle assujettissant à ses dispositions les industries de juridiction fédérale. Certes, notre organisation ne désire nullement poser en autorité en matière constitutionnelle, mais n'ayant entendu parler d'aucune opposition sur ce point, elle présume que la constitution canadienne a été respectée.

3. — Le bill no 338 pose le principe de l'existence légale et de la responsabilité légale de tous les syndicats de travailleurs. Depuis sa fondation, la C. T. C. C. a toujours favorisé ce principe. Notre organisation est d'avis que le syndicalisme des travailleurs, de même que les associations patronales, doivent d'abord exister légalement, avoir une personnalité juridique, tant pour la protection individuelle de leurs membres que pour affirmer leur intention de respecter les lois du pays. C'est, à notre point de vue, une réforme fondamentale pour assurer le maintien de l'ordre social.

4. — Le bill no 338 pose la règle que toute convention collective doit prévoir une procédure appropriée pour régler d'une manière finale les différends susceptibles de surgir pendant la durée de ladite convention. La C. T. C. C. endosse cette disposition du bill et croit que la pratique des négociations collectives ne peut vraiment entrer et rester dans notre régime démocratique que si la durée normale des conventions collectives (généralement, douze mois constitue une période ininterrompue de production, et il appartient aux parties d'établir une procédure efficace (sans arrêt de travail comme sans lockout) pour régler, au cours de cette période, tous les différends qui pourraient survenir entre elles. Le droit de

grève demeure lorsque les négociations échouent et que les autres procédures ont été suivies. Ce droit de grève, toutefois, tout comme le droit de piquetage, ne sont pas, dans l'opinion de la C. T. C. C. suffisamment protégés par le Code criminel, et l'on devrait, au ministère de la Justice, entreprendre immédiatement une étude approfondie de ces questions en consultant les intéressés.

5. — Avec le bill 338, la sécurité syndicale, supportée par des coutumes établies et négociée dans nombre de conventions, pénètre dans les Statuts. C'est une amélioration qui doit être soulignée. Dans l'opinion de la C. T. C. C., la protection des syndicats minoritaires s'imposait, en cette matière, et le bill en tient compte. La rédaction du projet de loi, sur ce point, peut-être prêter à des interprétations différentes, mais on peut s'attendre à une vigilance syndicale soutenue.

6. — En matière de congédiement, suspension, etc... pour activités syndicales, le bill no 338 confie ces questions aux cours de justice et pose le principe du remboursement du salaire de l'ouvrier congédié ou suspendu injustement. La C. T. C. C. est d'avis que le bill no 338 devrait préciser que la sanction s'applique du moment que les activités syndicales sont la "raison déterminante" du congédiement, de la suspension, du transfert ou de la mise en chômage. De plus, la C. T. C. C. est d'opinion que ces cas devraient être réglés, sans appel, par le Conseil canadien des relations ouvrières. La procédure ordinaire des cours de justice est généralement trop lente, trop formaliste et trop dispendieuse.

7. — Sur les autres points traités dans le bill no 338, l'expérience indiquera les améliorations à suggérer d'année en année, et si la jurisprudence industrielle établie par le Conseil canadien des relations ouvrières n'était pas considérée adéquate, les intéressés pourront toujours faire, avant chaque session du Parlement canadien, les recommandations jugées appropriées.

8. — La C. T. C. C. ne prétend pas que le bill no 338 est parfait et qu'il rencontre toutes les vues du Travail syndiqué canadien. C'est, cependant, et sans aucun doute, la pièce de législation industrielle la plus progressive à date.

Respectueusement soumis,

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
(C. T. C. C.)

par Gérard PICARD,

président général,
1231, est, Demontigny,
Montréal, 24, P.Q.

Gibeault & Duquette

Avocats

STE-AGATHE-DES-MONTS

Tél.: 60, 3, rue Préfontaine

Les employés fondent leur fédération au cours d'un congrès des mieux réussis

C'est plus qu'une heureuse coïncidence, mais bien un signe de votre audace et de votre ténacité que la Fédération nationale des employés municipaux du Canada naisse au moment où l'on vient de voter une loi dont le but évident est de paralyser votre action en vue de soustraire les ouvriers des cités et villes à l'heureuse et consolante influence du syndicalisme national catholique. Votre fédération et tous les autres corps affiliés à la C. T. C. C. peuvent s'attendre de trouver encore sur leur chemin des obstacles et des adversaires. Mais quels qu'ils soient le syndicalisme est installé chez nous pour y demeurer; il est désormais indéracinable. Nous subissons des échecs, c'est entendu; mais, après chacun, nous sommes sûrs d'avoir maintenant l'occasion de nous reprendre et de mener la bataille en vue d'instaurer chez nous un ordre social de liberté et de justice, non seulement dans les principes, mais encore et surtout dans les faits".

C'est par ces propos réconfortants pour tous les membres des syndicats catholiques et pour les classes salariées en général que M. Gérard Picard, président général de la C. T. C. C., terminait l'allocution qu'il prononçait, récemment, au chalet des Employés civiques de Québec, à l'issue du premier congrès général annuel de la nouvelle fédération des employés municipaux, organisme qui s'affiliera bientôt à la C. T. C. C.

La fondation de cette fédération signifie que les quelque trente syndicats d'employés municipaux de la province de Québec ont décidé de former un organisme puissant afin de défendre avec plus de vigueur encore leurs droits, tant dans l'ordre économique que social, intellectuel et moral. Les représentants des divers groupements s'étaient réunis, en avril dernier, pour jeter les bases de la Fédération. A cette occasion, on avait formé un comité provisoire qui, entre temps, a préparé un projet de constitution et préparé le splendide congrès de Québec.

LES SEANCES D'ETUDE

Les assises du congrès se sont ouvertes, samedi matin, par une messe célébrée en la chapelle des congréganistes de la paroisse de Jacques-Cartier à laquelle assistaient les quelques soixante-quinze délégués des syndicats. La messe fut dite par M. l'abbé Emile Dion, professeur au séminaire de Québec.

Après quoi, les délégués se réunirent à la centrale syndicale de la rue Caron. M. Lauréat Morency, président du Conseil général de Québec, souhaite la bienvenue aux congressistes et M. Gérard Picard, prononça une courte allocution dans laquelle il souligna la nécessité, pour les syn-

dicats d'employés municipaux de se former en fédération professionnelle.

Les séances d'étude furent présidées par M. René Constant, président du syndicat des fonctionnaires, président du comité provisoire, et M. René Bélanger, président du syndicat des fonctionnaires de Québec et secrétaire du même comité a agi comme secrétaire. Les deux séances d'étude portèrent principalement sur la discussion et l'adoption de la constitution de la nouvelle fédération.

Celle-ci se propose d'organiser tous les employés municipaux de la province en syndicat, d'aider les syndicats déjà existants, d'organiser les relations entre employeurs et employés, d'établir une classification juste des emplois dans les services administratifs des cités et villes, de veiller à l'éducation de leurs membres, de participer au développement de la législation ouvrière et sociale.

La nouvelle fédération étend sa juridiction à tous les employés des corporations municipales à l'exception de ceux qui en sont exclus, catégoriquement par la loi.

Son comité exécutif se compose de cinq membres, à savoir un président, deux vice-présidents, un secrétaire-trésorier et un secrétaire-correspondant.

Au cours de la journée, les délégués ont abattu une tâche considérable, adoptant après les avoir discutés et amendés, quelque soixante articles. Les délégués ont aussi voté des motions priant son bureau fédéral de demander l'incorporation de cet organisme en vertu de la loi des Syndicats professionnels et demandant son affiliation à la C.T.C.C. Comme délégué de la nouvelle fédéra-

tion au congrès de la C.T.C.C. et au bureau confédéral de l'organisme central, les représentants ont choisi M. René Constant.

LES ELECTIONS

Avant la clôture du congrès, les représentants des syndicats venus de tous les coins de la province, soit de Rivière-du-Loup à Hull, ont choisi le bureau de direction de la nouvelle fédération pour la prochaine année.

M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C., présida les élections. Celles-ci donnèrent les résultats suivants: président, M. René Constant, de Montréal; 1er vice-président, M. J.-Henri Bettez, des T.-Rivières; secrétaire-trésorier, M. René Bélanger, de Québec; secrétaire-correspondant, M. Gilles Vincent, de Montréal. Chaque syndicat choisit ensuite son délégué au bureau fédéral: Fonctionnaires de la cité de Montréal, M. Amédée Parent; syndicat des employés municipaux de Sherbrooke, M. Raymond Jeanson; fonctionnaires de la cité de Québec, M. Jean-Louis Vachon; fonctionnaires de la cité des Trois-Rivières, M. Maurice Aubry; services extérieurs de la cité des T.-Rivières, M. Lionel Poisson; services extérieurs de la cité de Québec, M. Alexandre Hamel; syndicat de Granby, M. Gilles Charbonneau; syndicat de Lachine, M. Aimé Lorrain; syndicat des services extérieurs de Hull, M. V. Pilon; syndicat de l'extérieur de la ville de Hull, M. Lionel Bilodeau; syndicat de Valleyfield, M. Ovide Vien; syndicat de l'union des employés manuels de la ville de Montréal, M. G. Langlois; syndicat des employés de l'extérieur de la cité de Lévis, M. Joseph Bernier; syndicat des employés municipaux de Thetford-les-Mines, M. Joseph Drouin.

Plusieurs autres syndicats affiliés à la nouvelle fédération nommeront plus tard leurs représentants au bureau fédéral. Après l'installation des officiers, le R. Père J. Cousineau, s.j., donna sa bénédiction aux nouveaux élus.

Les délégués se réunirent ensuite au chalet des Employés civiques où ils furent les hôtes du syndicat des fonctionnaires de Québec. La réception était présidée par M. R. Bélanger qui présenta les orateurs.

Le R. Père Cousineau souligna que la nouvelle fédération naissait sous d'excellents auspices, qu'elle avait beaucoup de vigueur et qu'il y régnait un bel esprit de solidarité réchauffé de beaucoup d'enthousiasme.

De son côté, M. Gérard Picard évoqua les luttes qu'il avaient menées avec les différents syndicats municipaux et, à titre de président général de la C.T.C.C., exprima le vœu et la certitude que tous les salariés de la province se coaliseraient derrière la bannière du syndicalisme catholique dans un grand esprit de compréhension et de solidarité afin de travailler avec plus de vigueur que jamais à la rénovation de la vie sociale chez nous. "Nos syndicats ont tout ce qui leur faut pour aller de l'avant. Ils peuvent rencontrer des obstacles, mais leur force et leur détermination permettra de les enlever les uns après les autres. Il ne sera pas dit que notre génération a failli à ses devoirs sociaux: Elle n'accomplira pas tout. Il restera aux jeunes qui nous suivront de la besogne

Contrat renouvelé chez les employés de Shawinigan

On se souvient que, l'hiver dernier, le syndicat des employés municipaux de Shawinigan avait dû demander un arbitrage pour tenter de régler le litige survenu entre lui et la cité de Shawinigan en rapport avec la négociation d'un contrat collectif de travail. L'arbitrage fut long et difficile. Malgré tout le travail et l'opiniâtreté du syndicat et de ses représentants, cet arbitrage n'avait pas donné d'excellents résultats. Il fallut, bien à contre-cœur, le considérer comme un échec et une déception. Cependant, au fond, il n'y avait rien de perdu, puisque le syndicat vient de négocier avec la cité un renouvellement de convention qui apporte aujourd'hui des avantages nombreux et inattendus au syndicat et aux employés de la ville. Ces négociations se sont faites dans une atmosphère de cordialité et de collaboration, ce à quoi, de prime abord, on ne s'attendait pas du tout. Parmi ces avantages, il faut noter une augmentation substantielle de salaires, des congés en maladie payés et cumulatifs, une clause d'atelier syndicat imparfait et de retenue syndicale, une procédure de griefs à point et rapide.

Il est bon, à cette occasion, de signaler que tout travail accompli avec franchise et ténacité par un syndicat dont les membres ont un bel esprit de solidarité, comme ce fut le cas des employés de la cité de Shawinigan, apporte tôt ou tard des avantages qu'on ne prévoit pas parfois. Qui eut dit, il y a trois mois, que ce syndicat aurait pu négocier en juillet une aussi belle convention?

Cette ténacité, cette volonté de se maintenir et de durer, est la caractéristique de notre organisation syndicale. Quand elle prend pied quelque part, c'est dans l'intention bien arrêtée de vivre et de grandir. Elle ne veut pas passer comme une ombre en semant de grands espoirs pour n'en récolter que d'amères déceptions. Elle cherche à établir un ordre social et économique qui apporte plus de bonheur et de mieux-être à la collectivité, qui assure le bien de l'ensemble de la population. C'est ce qui a fait sa force; c'est ce qui lui amène les groupements ouvriers les plus convaincus et les mieux disposés.

à abattre, mais nous aurons la ferme conviction d'avoir donné le coup de barre qui s'impose, d'avoir barré la route aux idées subversives autrement que par des couplets de bravades, des coups d'épée dans l'eau, des déclarations d'un caractère négatif. Nous aurons bâti pour l'avenir et pour nous-mêmes".

A son tour, le nouveau président de la Fédération, M. Constant nota que celle-ci venait de se fonder, qu'elle allait demeurer

envers et contre tous, qu'elle allait progresser et défendre les justes intérêts et les légitimes revendications des salariés de toutes les corporations municipales "collets blancs ou ouvriers en salopette parce que les uns et les autres sont des hommes qui ont des droits". "Il n'y a pas de classes, ni de castes, ni de clans parmi nous", ajouta-t-il aux applaudissements de l'auditoire. M. Laurent Morency dit aussi quelques mots.

MINISTRE DU BIEN-ETRE SOCIAL ET DE LA JEUNESSE

HONORABLE PAUL SAUVE,
ministre.

GUSTAVE POISSON,
sous-ministre.

L'AVENIR APPARTIENT A CEUX QUI LE PREPARENT

Par l'acquisition de connaissances générales et de la maîtrise d'un métier, la jeunesse se prépare un avenir brillant dans les carrières industrielles, en suivant les cours du jour et du soir des

ECOLES D'ARTS ET METIERS

au nombre de sept à Montréal
et de 30 dans le reste de la province

30 métiers masculins et féminins enseignés dans des classes et des ateliers pourvus d'un outillage et d'instruments modernes. — Le programme d'études joint la théorie à la pratique afin de donner aux élèves LA SCIENCE ET LA DEXTERITE qui en feront des compétences.

Pour renseignements, s'adresser à la direction générale,
1265, rue St-Denis, Montréal; téléphone: HARbour 6181

100%

de notre personnel
appartient au
Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(sd) Inc.

Dupuis Frères
LIMITÉE

Raymond Dupuis, président — A. J. Dugal, v. p. et gér. gég.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

Nouvelles de Montréal

Bas façonné et circulaire

La Commission de Relations ouvrières a décidé d'accorder un certificat de reconnaissance syndicale au syndicat du bas façonné et circulaire de Marvyn pour représenter les employés de ces deux départements chez Grover Mills Ltd, de Montréal. Les négociations sont présentement en cours. L'employeur a démontré qu'il était disposé à négocier de bonne foi en accordant le maintien d'affiliation et la retenue syndicale. Les négociations sont, semble-t-il, à la veille de se terminer par un franc succès du syndicat.

Nouveaux syndicats

M. Aimé Laurin, organisateur du Conseil Central, annonce qu'il

vient d'organiser deux nouveaux syndicats: l'Union des Employés de la Cité de Lachine et l'Union des Employés de la Cité de Longueuil. Ces deux syndicats ont procédé à l'élection de leurs officiers. Les négociations sont déjà commencées.

Chez les ouvriers manuels de la Cité de Montréal

L'Union des Employés de la Cité de Montréal procédait récemment à l'élection de son bureau de direction pour un nouveau terme d'office. M. Clovis Langlois fut réélu président; Henri Lanoux, élu vice-président; J.-M. Périard, secrétaire-trésorier; Lucien Touchette, secrétaire-archiviste; Joseph Pélissier, senti-

nelle, Mme E. Crenevert et M. Albert Joly (directeur. M. Aimé Laurin, organisateur des employés municipaux a été choisi comme agent d'affaires de l'union.

Chez les gantiers

Lors de sa dernière assemblée, le syndicat des gantiers, dont le président est M. Antonio Robert, a désigné les délégués du Syndicat au congrès de la Fédération des Gantiers qui aura lieu à St-Tite-de-Lavolette, les 9 et 10 août. Ont été choisis comme délégués: MM. Antonio Robert, président du syndicat, Paul L'Heureux, Maurice Rochette, René Ruel, Clifford Rice, Ernest Loiseau. Le comité de maladie a désigné pour délégués, Mlle E. Girouard, de Marieville, et M. Lucien Laforest, trésorier du syndicat.

Le syndicat est à organiser un pique-nique pour le mois d'août.

On projette aussi de célébrer le 15e anniversaire de fondation du syndicat.

Au syndicat des garde-malades

Le syndicat des garde-malades de Montréal, à la suite d'une résolution adoptée à sa dernière assemblée, a adressé une requête au secrétaire de la province, l'honorable Omer Côté, par laquelle il demande l'autorisation de changer son nom. Ce syndicat s'appellera désormais l'Alliance des Infirmières de Montréal.

Syndicat des Gantiers

Le Comité exécutif de ce Syndicat annonce qu'il a de nouveau requis les services de M. Lucien Laforest comme secrétaire-financier-trésorier. M. Jean L'Heureux avait été désigné secrétaire-archiviste pour remplacer Mlle Jeannette Lauzon, qui avait dé-

missionné. Lors de la première assemblée, du Conseil de Métiers (section du Gant de travail), M. Maurice Rochette fut élu président et Mlle Louise Fournier, de Marieville, secrétaire de cette section. A la section du gant fin, M. Alfred Bouthiller fut désigné président et M. Jean L'Heureux, secrétaire. Il serait question de célébrer le 15e anniversaire de fondation du Syndicat. C'est en effet le 21 septembre 1932 que ce syndicat fut fondé sous la présidence de M. Alfred Charpentier, ex-président général de la C. T. C. C. En dernière heure, nous apprenons que l'agent d'affaires du Syndicat, M. Georges St-ierre, a abandonné sa charge. Le Comité exécutif a choisi M. Jean L'Heureux pour remplacer M. St-Pierre.

Syndicat de la Chaussure

Ce syndicat manifeste actuellement beaucoup d'activité. L'organisation progresse de façon satisfaisante, nous affirment MM. Paul Dugas et Raymond Couture, agents d'affaires du Syndicat. On a appris la mort récente de M. Ernest St-Amand, ancien agent d'affaires du Syndicat. Le président de la Fédération du Cuir et de la Chaussure, M. Alphonse Roberge, sera le délégué de la C. T. C. C. à la Conférence Internationale du Travail qui se réunira à Genève au milieu de juin.

Soirée du Vêtement

Le 3 mai dernier, avait lieu à la salle de la Légion Canadienne, une grande soirée organisée par l'Union Nationale du Vêtement. Plus de 500 personnes se trouvaient présentes. L'orchestre de Pierre Auclair était au programme pour les différentes attractions de la soirée. MM. Pierre Auclair, directeur de l'orchestre et Angelo Forte, organisateur de l'Union Nationale du Vêtement, agissaient comme maîtres de cérémonies. Son Honneur le Maire Camilien Houde était représenté par M. Jean-Marie Savignac qui adressa quelques mots à l'assistance. M. Marcel Gauvreau et Mademoiselle Jacqueline Hamel, président et présidente du Comité d'organisation seront versées au service personnes qui de près ou de loin ont contribué au succès de la soirée. Les profits de cette organisation seront versés au service du dispensaire que l'Union Nationale du Vêtement a mis à ses membres.

Les cordonniers en syndicat

Les cordonniers des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine viennent de s'organiser en syndicat et ils ont préparé leur premier contrat de travail. En effet, tous les employeurs, artisans et employés affectés à la réparation des chaussures ont fondé deux groupements: l'Association nationale des maîtres-cordonniers des Trois-Rivières et le syndicat national catholique des employés et artisans cordonniers de la même région. L'organisation syndicale commence donc dans un nouveau domaine, car nous croyons qu'il n'y avait pas eu jusqu'ici aucune union chez les cordonniers affectés à la réparation des chaussures.

Elections à Coaticook

Le syndicat national catholique du textile de Coaticook-nord (Penmans') a tenu dernièrement ses élections annuelles. Le scrutin a donné le résultat suivant: président, M. Dorilda Corbeil; secrétaire archiviste, M. Ferdinand Gamache; trésorière, Mlle Majella Baillargeon



Marius Barbeau

Il a su conserver les richesses de notre folklore

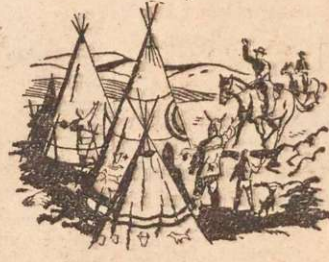
AU MOMENT où la vie moderne menaçait d'un irréparable oubli toutes les vieilles chansons de notre pays, Marius Barbeau a su préserver ce trésor du passé. En quête de ces mélodies que chantaient jadis nos habitants, nos pêcheurs et nos bûcherons, il a parcouru toutes les provinces du Canada. Et, au moyen d'un appareil enregistreur, il a conservé des airs et des paroles apportés de l'Artois, de l'Anjou, de Normandie par nos premiers colons... des chansons dont bon nombre semblaient depuis longtemps oubliées, même en France.



Né à Sainte-Marie-de-Beauce, Marius Barbeau avait deux ans quand sa famille tenta de s'établir dans l'Idaho. Un jour, voyant son père marcher le long d'une voie ferrée, le petit garçon s'imagina qu'il retournait au Canada et partit à sa suite... Douze milles plus loin, tard dans la nuit, on le retirait d'un fossé où, épuisé, il était tombé.



Sa famille revint bientôt au Canada. Admis au barreau en 1907, il se vit attribuer une bourse Rhodes, et fut promu, à l'université d'Oxford, au baccalauréat des sciences. Appelé, à titre d'anthropologue, au Musée national du Canada, il fit bientôt autorité dans tout ce qui concerne le folklore, l'architecture, la sculpture, le costume et les arts manuels du Canada.



Ses brillantes connaissances s'étendent aussi aux dialectes et aux coutumes des Indiens de l'Amérique du Nord; ses travaux dans ce domaine lui ont, deux fois, fait remporter le Prix David (section anglaise) et nombre d'autres marques de distinction. Il a puissamment contribué à la renaissance de notre mouvement artistique, et à faire connaître, sur ce continent, les traditions culturelles du Canada français.



L'ÉMINENTE CARRIÈRE de M. Marius Barbeau démontre que le Canada offre aujourd'hui à ses jeunes citoyens d'insignes occasions de se distinguer; non seulement dans le domaine économique; mais aussi dans le domaine intellectuel.

Quelle que soit la carrière qu'il choisit, tout jeune Canadien persévérant et résolu peut aujourd'hui parvenir au succès dans son propre pays et acquérir les plus riches récompenses.

PUBLIÉ PAR

Molson's

(tiré d'une série d'articles biographiques illustrant la carrière de Canadiens-français bien connus dans le domaine des sciences, des arts ou de l'industrie.)

La voie nous est clairement indiquée

"MESSAGER", organe de l'Association patronale des Services hospitaliers de Québec, publie, dans sa dernière livraison une lettre inachevée que Son Excellence le cardinal Villeneuve voulait adresser à cette organisation patronale.

Nous détachons de cette lettre trois paragraphes qu', écrits quelques mois à peine avant la mort de ce grand homme, indiquent, d'une façon courte mais claire, qu'elle doit être notre attitude à l'endroit des graves problèmes sociaux de l'heure.

Il y a, dans ces quelques phrases, tout un programme d'action et toute une ligne de conduite.

Le regretté Cardinal signale d'abord le désordre économique et social, ou, si vous voulez, tout simplement humain, du monde moderne :

"Le malaise mondial vient qu'on s'éloigne de Dieu et trop de la conscience, en particulier de la justice. Il n'y a pas lieu de faire de longs développements pour marquer le désordre social qui existe dans le monde actuellement. Les guerres naissent des problèmes économiques, des intérêts capitalistes et des et des réactions du travail. A l'heure présente, tant de grèves qui agitent notre pays, comme tous les autres, démontrent bien que la guerre entre employeurs et employés est le grand mal des nations. Trop ordinairement esclaves DES PROFITEURS D'ARGENT, le peuple, en effet, souffre, s'indigne, se révolte, jette les entreprises à terre et par ces excès provoque de nouveaux fléaux et des malheurs nouveaux".

Vraiment, c'est la spéculation effrénée de ceux qui veulent s'enrichir vite au détriment du travail qui empoisonne et rend si détesté le capital, même celui qui, au milieu de la course au profit, s'efforce de demeurer sain et raisonnable.

D'un côté les abus d'un capitalisme vicié et corrompu; de l'autre, la hantise du communisme qui s'infiltré peu à peu dans notre société en prêchant l'évangile de la haine, du désordre.

"De son côté, le communisme cherche à réduire les esprits et à égarer les

pauvres et les travailleurs pour renverser le monde actuel, s'appuyant en cela sur les désordres et surtout sur la religion. Voilà ce qui rend le communisme si dangereux. Il accuse même la religion et l'Eglise d'abus qui proviennent, au contraire, de l'oubli même de l'Eglise et de ses enseignements. Ces fauteurs travaillent par les moyens les plus perfides à détruire l'Eglise, à diffamer ses ministres, préconisent l'ignorance et le mépris de Dieu et promettant aux foules un bonheur purement matériel et illusoire".

Qu'il y ait une part de vérité dans ce qu'affirme le communisme à l'endroit du système économique et social actuel, on ne peut le nier.

Ce qui le rend dangereux et perfide, c'est qu'il est matérialiste, qu'il ne conçoit le bonheur de l'homme que dans la seule jouissance des biens matériels. Or, la nature humaine est faite de telle façon que les biens matériels, aussi nombreux et aussi raffinés qu'ils soient, ne peuvent procurer une satisfaction totale à l'homme. Il y a toujours quelque chose qui accroche quelque part. Par conséquent, le bonheur vendu par le communisme est faux et illusoire.

"L'Eglise au contraire rappelle le prix de la pauvreté, le valeur de la croix pour les chrétiens, mais ceci sans détriment pour LE RETABLISSEMENT DE L'ORDRE SOCIAL ET DE LA JUSTICE qu'elle travaille à rétablir de toutes ses forces".

Pour qui étudie le moindrement la doctrine de l'Eglise catholique, il devient évident que ces principes, appliqués dans toutes leurs conséquences, feraient disparaître les abus que les communistes et nous-mêmes dénonçons avec une égale vigueur.

Il s'agit, somme toute, d'un choix entre le vrai et le faux, entre le certain et l'aléatoire, entre la réalité et l'illusion.

Notre syndicalisme doit être le véhicule de la doctrine de l'Eglise au sein des masses, doctrine de salut pour la société. Autrement, il n'a aucune raison d'être.

En sommes-nous tous bien convaincus? A chacun de donner sa réponse.

Toujours de l'avant dans l'organisation syndicale

L'organisation syndicale ne ralentit pas. Tout en consolidant dans certaines industries des positions de longtemps acquises, la C. T. C. C. continue à progresser, à étendre les bienfaits de son action et de son travail à des groupes nouveaux. Nous avons signalé au mois de mai la fondation de deux nouvelles fédérations professionnelles et d'un conseil central. Il n'y a pas que les cadres qui s'élargissent et se complètent. De nouvelles unités se fondent partout; d'autres, déjà formées, adhèrent à notre mouvement. Parmi les succès des derniers mois, mentionnons, du côté de Sherbrooke, une rafle dans le centre de Coaticook; dans la région de St-Hyacinthe, c'est à Waterloo que le travail le plus intense s'est accompli; à Montréal, la besogne se poursuit à vive allure, malgré la difficulté du milieu, par la consolidation de plusieurs syndicats et par la fondation de nouvelles unités; c'est ainsi que M. René Gravel entraîne dans les rangs du syndicalisme un nombre de plus en plus considérable d'employés d'hôpitaux; de son côté, M. Angelo Forte agrandit sans cesse le champ d'action de l'union nationale du vêtement; on vient de fonder un syndicat chez les employés d'épicerie et de boucherie. A Thetford, les syndicats de l'amiante, y allant généreusement, ont mis sur pied plusieurs syndicats depuis quelques mois, notamment dans les indus-

tries du bas et du vêtement ainsi que chez les employés municipaux. Du côté de Rimouski, on s'efforce d'organiser — avec succès d'ailleurs — les ouvriers de la forêt. C'est un premier pas prometteur dans une voie nouvelle et qui, il faut l'espérer, donnera beaucoup de fruits. A Québec, la tâche se poursuit hardiment tant dans la ville que dans les régions avoisinantes. Plusieurs syndicats viennent de se joindre au mouvement et il est possible que nombre d'autres importantes unités s'y ajoutent d'ici à quelques mois. C'est peut-être du côté de la Mauricie que le travail le plus intense s'est accompli en dépit des obstacles sans nombre dont fut jonchée la route par des adversaires-nés du syndicalisme. A Shawinigan, trois ou quatre syndicats importants viennent de s'établir, notamment ceux de la Wabasso Cotton, de Canadian Resins, de Canadian Chemicals, de Stainless Steel, de Canadian Carborandum. Ces succès remportés un peu partout dans la province, même s'ils apportent avec eux, comme rançon, des sacrifices pénibles, des luttes ardues où certains adversaires ne font pas toujours preuve de loyauté, doivent être de nature à nous encourager et à nous faire entrevoir le jour de l'instauration définitive chez nous d'un ordre social conforme à l'enseignement de la doctrine sociale de l'Eglise.

A. R.

La Fédération du Vêtement prend les devants sur l'Amalgamated

La Fédération nationale du Vêtement vient d'obtenir pour les ouvriers et les ouvrières du vêtement fin un contrat de travail des plus enviables. C'est un des grands succès de cette organisation qui en compte déjà plusieurs à son crédit. Par ce contrat, elle devance d'un pas de géant les organisations rivales qui tentent d'amener à elles les ouvriers du vêtement de la province de Québec. Il ne fait aucun doute que le présent contrat aura une répercussion considérable sur l'organisation dans cette importante branche de l'industrie.

Le contrat accorde aux employés une augmentation de 7 1/2 cents de l'heure, non pas sur les taux minimum horaire du décret, mais bien sur les salaires réels actuellement payés, ce qui représente déjà un écart considérable avec d'autres gains semblables en apparence, mais qui, en définitive, ne donnent pas un cent de plus aux nombreux ouvriers qui travaillent aux pièces. De plus, cette augmentation était rétroactive au 1er juin, tandis que celle obtenue par l'organisation rivale n'est entrée en vigueur qu'au 1er juillet.

De plus, tous les employés auront droit à deux semaines de vacances payées après un an de service, ce qui ne se présente pas souvent dans l'industrie. D'ordinaire, les deux semaines de vacances ne sont accordées qu'après cinq ans de service continu pour un même employeur. Enfin, les employeurs ont accepté le principe de contribuer à la formation d'un fonds d'assurance-maladie-hospitalisation et décès. Déjà, on a commencé à faire l'étude des règlements de cette caisse.

Dans ces négociations, la Fédération représentait 2,500 de ses membres qui travaillent dans l'industrie du vêtement fin, dans les villes de Québec, Victoriaville, Joliette, Farnham et Sherbrooke. Les conseillers techniques de la Fédération, MM. Angelo Forte et Alain Rheault, ont déclaré que la nouvelle convention collective place les ouvriers du vêtement dans une situation excellente et dénotait la vigilance et le zèle qu'apportaient les syndicats nationaux catholiques dans l'accomplissement de leurs devoirs envers les travailleurs du Québec.

MM. Angelo Forte, Alain Rheault, Wellis Hamel, président de la Fédération, André Roy, secrétaire de la C.T.C.C., L. Dorion, L. Bernier, R. Breton et Laval Papineau ont participé aux négociations pour la Fédération.

Revenus de 70 millions de dollars

Les multiples activités d'une compagnie productrice de produits du pétrole sont relatées dans l'annuaire que la compagnie British-American Oil distribue à ses employés chaque année. Les revenus de la compagnie se sont élevés cette année à \$70,189,000., dont \$693,000. sont allés aux actionnaires en majorité canadiens. Au Canada, 17,750 actionnaires possèdent 2,130,068 parts, ou une moyenne de 121 chacun.

Les experts financiers de la compagnie maintiennent leur politique et cherchent à conserver un actif de \$3.00 pour chaque dollar au débit. Mais, le fardeau des taxes devenait quatre fois plus lourd en dix ans pendant que les revenus augmentaient du triple des chiffres de 1936. L'échelle des salaires suivait également une progression ascendante et il devenait difficile de maintenir des réserves pour l'achat de nouvelles usines et d'équipement neuf.

Encouragez nos annonceurs

Ministère du Travail de la Province de Québec

La législation ouvrière de la Province de Québec fixe des standards de travail consacrant:

- La liberté syndicale
- Les négociations collectives obligatoires
- L'extension juridique de la convention collective
- La conciliation et l'arbitrage
- Des salaires minima
- Les congés payés
- L'aide à l'apprentissage
- La limitation des heures de travail
- Les bureaux de placement
- La réparation des accidents du travail
- La réadaptation au travail

Hon. Antonio Barrette, ministre.

Gérard Tremblay sous-ministre

J. O'Connell-Maher sous-ministre-adjoint

La Fédération de la Métallurgie a tenu un beau congrès à Arvida

Les 12 et 13 juillet, la fédération nationale de la métallurgie a tenu son congrès dans le centre industriel d'Arvida sous la présidence M. Philippe Lepage. Au delà d'une cinquantaine de délégués étaient présents venus des centres suivants: Arvida, St-Joseph d'Alma, Chicoutimi, L'Islet, Montmagny, Québec, Nicolet, Shawinigan, Joliette, Sorel, Montréal, St-Hyacinthe, Plessisville. La tenue du congrès coïncidait avec la célébration du 10^e anniversaire de fondation du syndicat d'Arvida qui fournit à la fédération son plus gros contingent. Des fêtes inoubliables ont marqué cette célébration qui réunit les délégués samedi soir, à Laterrrière. La C.T.C.C. y était représentée par M. Louis-Philippe Boily, vice-président et M. André Roy, secrétaire général. On remarquait aussi la présence de Me Philippe Cusson, conseiller technique du conseil central Saguenay-Lac-St-Jean, de M. l'abbé Omer Genest, aumônier du conseil central, du R. Père Jacques Cousineau, s.j., aumônier de la fédération.

Le syndicat d'Arvida, qui a organisé le congrès, sous la direction de MM. Hubert, Claveau, et Saucier, a fait une magnifique réception aux délégués.

Les premières séances du congrès furent réservées à l'étude des rapports des officiers de la Fédération et de ses organisateurs, MM. Hubert, Payne et McGinnis.

Rapport du président

Dans son rapport, M. Lepage, président, a fait ressortir la nécessité d'un mouvement d'unité, en vue d'assurer une idée directrice très précise à la fédération. Il a aussi insisté sur la nécessité de la formation par la lecture, les journées d'étude et le travail personnel.

"C'est ainsi, dit-il, qu'on parviendra peu à peu à établir plus de conviction personnelle parmi les membres de notre fédéra-

tion". Il brossa ensuite un parallèle entre les grands et les petits centres dont les problèmes ne sont nullement identiques et où la réaction des ouvriers touchant les grands problèmes sociaux de l'heure n'est pas du tout la même.

"Nous ne pouvons comparer une grande ville et un petit centre, commenta-t-il, tant au point de vue religieux qu'au point de vue national. Dans un petit centre, nos sentiments religieux et nationaux peuvent entrer en ligne de compte, en faveur de notre organisation. Les autorités religieuses et civiles peuvent nous aider et quelquefois ils le font. Dans les grands centres, le matérialisme dangereux, imbu de communisme, pénètre plus facilement et plus vite par les journaux, le cinéma, la radio, tous agents qui paraissent se coaliser

pour généraliser ce qu'on appelle parfois le matérialisme intégral et faire perdre à l'homme la notion de sa nature même".

Rapport du secrétaire

Le secrétaire donne d'abord une vue d'ensemble de la situation dans le domaine des relations industrielles. "Cette année, dit-il, à cause des négociations de conventions collectives, les patrons semblent avoir un mot d'ordre: essayer de nous épuiser par des remises de séances de conciliations et d'arbitrage, de sorte que par des retards les ouvriers perdent patience et quittent leur syndicat". "Malgré tous ces obstacles, ajouta-t-il, notre fédération a quand même progressé et les projets d'avenir nous permettent d'être plutôt optimistes". Il note ensuite que la fédération compte maintenant trois organisateurs, qu'elle a affilié au cours de l'année six nouveaux syndicats, ce qui porte le nombre des syndicats affiliés à 22. Les effectifs de la fédération sont actuellement de 5,039 membres en règle, soit une augmentation de 2,500 environ sur l'année précédente.

Le secrétaire a terminé son rapport en rappelant que s'il reste beaucoup de travail à accomplir, les résultats obtenus pendant les derniers douze mois sont très encourageants".

Au cours des deux dernières séances, les délégués ont étudié, par comité d'abord, puis en assemblée générale ensuite, quelque 25 résolutions portant sur les sujets les plus divers: doctrine, législation, régie interne, économie publique et morale sociale.

Elections

Ils ont ensuite procédé à leurs élections. Le même exécutif que l'an passé fut réélu. Il se compose des membres suivants: président, M. Philippe Lesage, de Sorel; vice-président, M. Léonce Laforest; secrétaire, M. Emilien De Serres; vérificateur, M. Laurent Hardy. C'est M. L.-P. Boily qui a présidé les élections. M. Philippe Cusson agissait comme secrétaire.

Lundi matin, 14 juillet, les délégués ont pu visiter l'usine d'aluminium d'Arvida ainsi que les harnachements hydrauliques de Shipshaw.

A la Cie Gohier, Ltée

L'arbitrage est terminé entre la compagnie E. Gohier, limitée, de Joliette, et le syndicat des travailleurs du bois de Joliette. Le tribunal, composé du juge Aimé Chassé et des arbitres Bertrand Boissonneault et Fernand Jolicoeur, a rendu un jugement favorable au syndicat et le contrat fut signé au début de juillet.

Les employés obtiennent, en outre du 10 cents d'augmentation déjà reçu au cours de négociations, 1 1-2 cent selon la décision du tribunal. Le syndicat obtient aussi une clause de sécurité syndicale et le principe de sécurité.

Voilà enfin un groupe d'employés qui obtiennent gain de cause et récoltent le fruit de leur ténacité. Il y a en effet dix mois que ces ouvriers se formaient en syndicat pour améliorer leurs conditions de travail. Ils ont eu l'énergie et la persévérance nécessaires pour réussir. Nous les en félicitons et les donnons en exemple à d'autres qui seraient portés à se décourager plus vite.

Du côté de Québec

SYNDICAT DU BOIS OUVRE DE BEAUCEVILLE

Le syndicat du bois ouvré de Beauceville a réussi à renouveler sa convention collective de travail grâce aux bons offices du conciliateur Noël Bérubé. Ces négociations apportent des amendements importants au contrat de travail notamment une augmentation de salaires de 7 cents de l'heure pour les hommes et de 5 cents de l'heure pour les femmes, ce qui porte les salaires à des niveaux qu'ils n'ont jamais atteints à Beauceville. De plus, le syndicat obtient une semaine de vacances payées pour tous les ouvriers qui ont cinq ans et plus de service. Pendant cette semaine, l'ouvrier recevra un montant équivalent à 4 p.c. du salaire qu'il a gagné durant l'année. Le syndicat obtient encore une période de repos de 10 minutes par demi-journée de travail, la retenue syndicale et le maintien d'affiliation.

CHEZ LES TRAVAILLEURS DU PORT

Avant d'avoir pu obtenir du Conseil national des Relations ouvrières son certificat de reconnaissance syndicale à cause de technicalités légales embarrassantes, l'Union des Travailleurs du Port a réussi à négocier pour tous ses membres une augmentation de salaires générale de 15 cents de l'heure. Comme on le sait, ce syndicat n'est affilié à la C.T.C.C. que depuis un mois à peine.

CHEZ LES DEBARDEURS

Les débardeurs rencontrent les mêmes difficultés que les travailleurs du port pour l'obtention de leur certificat de reconnaissance de la part du Conseil national des Relations ouvrières. Malheureusement, parce qu'il y a une autre association en lice, une espèce de société de bienfaisance, ils n'ont pu négocier encore. On a tout lieu de croire que si cette association n'avait pas barré la route à l'union des débardeurs, ceux-ci auraient obtenu une augmentation de salaires équivalente à celle des travailleurs du port. Où l'on voit que la division des forces ouvrières peut nuire considérablement.

DANS LA CHAUSSURE

Le comité de négociations formé en vue de négocier le décret provincial dans l'industrie de la chaussure de la province de Québec a dénoncé ce décret. Les syndiqués ont fait leur possible pour obtenir une meilleure collaboration de la part des patrons, mais sans succès immédiat. Tout de même, au cours des négociations, plusieurs points primordiaux furent gagnés. Les employeurs ont offert des augmentations sur les taux horaires qui allaient jusqu'à soixante-quinze pour cent. Les ouvriers sont satisfaits de pareilles majorations. Cependant, comme un grand nombre d'entre eux travaillent aux pièces et que les patrons s'objectaient à majorer ses taux autrement qu'en garantissant aux ouvriers aux pièces un salaire de dix pour cent supérieur aux salaires horaires, ceux-ci, sûrs de leur puissance, ont tout simplement préféré dénoncer le décret. Ils tiennent à avoir une augmentation de dix pour cent sur les salaires aux pièces et ne démordront pas tant qu'ils n'auront pas touché leur objectif.

DANS L'INDUSTRIE DU CORSET

Le syndicat du corset vient de présenter des amendements substantiels à la convention collective qui le régit avec la compagnie Parisian Corset. Les négociations en vue de l'étude de ces amende-

ments se feront dans le mois d'août. Une union rivale a tenté sans aucun succès d'entamer les rangs de ce syndicat qui est l'organisme tout choisi pour mener à bien les intérêts de ses membres.

NOUVEAU SYNDICAT

Un nouveau syndicat vient de se fonder à Lévis dans l'industrie de l'aluminium. L'organisation, qui durait depuis tout près d'un an, vient d'être complétée par l'organisateur de la Fédération nationale de la Métallurgie, M. R. McGinnis.

Le syndicat des fonctionnaires municipaux a choisi son représentant sur le tribunal d'arbitrage qui doit étudier le différend survenu entre la Cité de Québec et le syndicat dans la personne de M. François Jobin, avocat. M. le notaire Arthur Duval représente la ville. Les deux parties se sont entendues pour désigner M. Arthur Drolet industriel bien connu, pour agir comme président.

Un bel exemple

La compagnie qui édite "La Voix de l'Est", quotidien de Granby, vient de donner un magnifique exemple au patronat en signant avec le syndicat national catholique des imprimeurs de Granby un contrat de travail comportant, en plus d'une substantielle augmentation de salaires, une clause d'atelier fermé. "La Voix de l'Est" a souligné la signature de ce contrat dans un éditorial que nous croyons devoir signaler d'une façon particulière aux lecteurs du Travail :

Voici ce que dit ce journal touchant l'atelier fermé :

"Il faut reconnaître que l'atelier fermé est loin d'être une entrave à la liberté individuelle et au droit d'association. Il consacre, au contraire, ce principe démocratique approuvé par toutes les institutions libres que l'on doit se conformer au vœu de la majorité. Si, par exemple, la majorité des syndiqués désirent obtenir l'atelier fermé, le groupe minoritaire ne doit pas s'y opposer, car il risque ainsi de détruire tout le travail accompli en vue de l'amélioration des conditions de travail".

Ces paroles réconfortantes, au moment où l'ode partout l'on bat en brèche le travail des unions ouvrières en vue de la libération des classes salariées, sont un grand encouragement à ceux qui s'occupent de l'organisation des travailleurs pour la défense de leurs droits et de leurs gagne-pain.

Mais "La Voix de l'Est" pense aussi à la protection des salaires des ouvriers. Elle exprime cette pensée sous forme d'un conseil au patronat qu'il y a lieu de mettre en évidence :

"Le patronat a en effet le devoir de protéger ceux qui comptent sur lui pour assurer la subsistance de leurs familles. C'est une responsabilité dont il ne peut se défaire. Son intransigence et sa exigence d'autrefois ne sont plus de mise. Il doit comprendre que si ses employés doivent toujours travailler consciencieusement, lui, par contre, a le devoir d'assurer leur bien-être. Et ce bien-être, il ne l'assurera que par une collaboration étroite avec tout son personnel".

Un bon nombre de patrons de chez nous comprennent la nécessité de coopérer avec leurs employés syndiqués. Il est regrettable que les adversaires du syndicalisme, ceux qui croient encore pouvoir l'abattre, aient encore la main haute sur les tendances générales du patronat. L'action ferme, prudente et persévérante de nos syndicats viedra à bout de faire plier ces dur-à-cuire du patronat. A. R.

MONTY, GAGNON & MONTY
POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES
SERVICE D'AMBULANCES
1926, rue Plessis — FA 3537 4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984 282 ouest, rue Ontario
Hommages de
LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE
MONTREAL

I. NANTEL
BOIS DE SCIAGE
Masonite — Ten-Test — Beaver Board
Coin Papineau et DeMontigny Tél.: Ch. 1300 Montréal.

206, RUE DU PONT TEL.: 4-4641
LA CIE F. X. DROLET
QUEBEC
FABRICANTS D'ASCENSEURS
Toute réparation mécanique
Spécialité: Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

COMPLIMENTS DE
VICTORIAVILLE FURNITURE LIMITED
Victoriaville, P. Q.

DANIEL JOHNSON
AVOCAT et PROCUREUR
JOHNSON & TORMEY
Edifice Fides
25 est, rue St-Jacques (Montréal 1) Tél.: LA. 9174

Tél.: FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUDE, prop.
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats).

Les employés de la Shawinigan . . .

(suite de la première page)

Le contrat contient une clause de sécurité syndicale, c'est-à-dire que tous les membres actuels du syndicat doivent le demeurer et que les nouveaux employés doivent y adhérer dans les trente jours qui suivent la date de leur embauchage. L'employeur accorde aussi la retenue syndicale.

La semaine de travail est de 54 heures et tout travail supplémentaire est rémunéré au taux de salaire et demi. Les employés qui ont un an de service ont droit à une semaine de congé continu payé et ceux qui ont cinq ans et plus à deux semaines de congé continu.

En plus des améliorations précédentes, les employés reçoivent une augmentation de salaires substantielle, plusieurs jours de fête chômés et payés, un système de promotion encourageant, le paiement des uniformes par l'employeur, une procédure rapide de griefs. Ce contrat sera en vigueur jusqu'au 7 juillet 1948. Les négociations se sont faites dans un excellent esprit de collaboration.

Les ouvriers des chantiers . . .

(suite de la première page)

vraient encourager davantage les chantiers maritimes canadiens et leur coordonner leurs contrats de construction de navires, même les navires océaniques.

«Les chantiers maritimes canadiens, et notamment ceux de la Province de Québec, ne doivent pas être considérés exclusivement comme industries de guerre; on doit leur garder leur importance en temps de paix et ne pas les reléguer au second plan pour laisser une priorité injustifiée aux chantiers maritimes britanniques, comme ceux de la Clyde, par exemple.

«Quelques heures avant l'adoption du Statut de Westminster en 1931, il a été accepté de laisser, pour ainsi dire, la loi canadienne de la Marine marchande sous la dépendance britannique, et cet abandon d'une tranche de la souveraineté nationale a son effet sur nos chantiers maritimes, sauf en temps de guerre.

«L'industrie canadienne de la construction des navires ne doit pas servir principalement à la réparation, et incidemment à la construction de nouveaux navires, mais elle doit rester une industrie essentielle en temps de paix comme en temps de guerre, même si pour atteindre ce but elle devait être subsidiée pendant quelque temps. Cette industrie, encouragée comme elle devrait l'être, contribuerait substantiellement à la prospérité du pays et de notre Province».

Les chantiers maritimes de Lévis emploient actuellement 4,000 ouvriers et ceux de Québec 2,000 travailleurs environ.

Elections à L'Islet

Les membres du syndicat national catholique des employés de fonderie de L'Islet, Inc., ont tenu dernièrement leurs élections annuelles sous la présidence de M. Lucien Dorion, organisateur du conseil général de Québec. Le scrutin a donné le résultat suivant: président, M. Philippe Bélanger; vice-président, M. Jean-Marie Kérouac; secrétaire financier, M. Camille Bélanger; secrétaire-trésorier, M. Denys Bernier; secrétaire-archiviste, M. J.-B. Morneau; directeurs, MM. Luc Thibeault et Gérard Kérouac.

Salaires et dividendes

Grâce au travail des organisations ouvrières, les salaires se sont élevés sensiblement depuis un an. Les dividendes aussi ont monté. Dans certains cas, ils ont presque doublé. En juillet 1946, les papeteries ont payé en dividendes la somme de \$1,106,870, tandis qu'en juillet 1947, elles ont versé \$2,016,055. Il y a eu diminution dans une seule branche de l'activité économique, dans les mines, où le rétablissement de la parité entre le dollar canadien et le dollar américain a porté un coup aux exploitants des mines d'or. Cependant, ces messieurs n'ont guère à se lamenter puisqu'ils ont reçu en juillet 1947 la somme rondelette de \$6,731,402 alors qu'ils obtenaient en juillet 1946, \$10,737,440. Rien de surprenant à ce que ces gens jettent les hauts cris, car, c'est dans ce domaine que la spéculation joue avec le plus de liberté et le moins de scrupule.

Si l'on fait la comparaison entre juillet 1946 et juillet 1947 pour une liste de dix-huit caté-

gories de valeurs diverses inscrites sur la liste du Curb et de la Bourse de Montréal, on arrive, pour l'exemple, aux chiffres suivants; en ce qui concerne les dividendes payés :

Juillet 1947 : \$29,224,522
Juillet 1946 : 22,058,594

Augmentation de juillet 1947 sur juillet 1946 : 7,165,928

Pourcentage de l'augmentation : 33% environ

Voyons maintenant les salaires.

Le salaire hebdomadaire moyen payé, au mois de mai 1946 dans les huit principales branches de l'industrie canadienne était de \$32.20. Au mois de mai 1947, le même salaire moyen dans les mêmes branches de l'industrie était passé à \$36.00 par semaine, soit une augmentation de \$3.20 par semaine, c'est-à-dire environ 12 p.c.

Première conclusion: Dans une

période d'un an, pendant que les salaires se sont élevés que de 12%, les dividendes ont monté, eux, de 33%, et les dividendes ne constituent pas l'ensemble des profits.

Deuxième conclusion: le Toronto Welfare Council fixe le salaire vital d'une famille de 5 personnes à \$40.10. Et cela, c'est le strict minimum. D'ailleurs, ceux qui ont eu à se forcer les ménages pour établir des budgets familiaux savent qu'il est tout à fait impossible d'arriver à un chiffre inférieur sans sacrifier plusieurs nécessités de la vie. Et le salaire moyen dans les huit principales branches de l'industrie est de \$36.00, ce qui veut dire qu'il y a au moins la moitié des salariés qui gagnent moins que \$36.00, principalement dans les provinces de l'Est du Canada.

N'est-il pas absolument injuste qu'on se permette de hausser d'une façon aussi considérable, aussi scandaleuse, quand il manque environ \$5.00 par semaine à

Arbitrage fructueux à L'Epiphanie

Le Syndicat des Ouvriers de Spécialités en bois de l'Epiphanie défend actuellement la cause des employés de la Canada Mfg Co. devant un tribunal d'arbitrage rendu nécessaire par le refus de la compagnie d'améliorer les conditions de travail de ses employés.

Les deux assesseurs, MM. Maurice-H. Fortier et Fernand Jolicoeur, ont choisi comme président du tribunal, M. le juge T.-A. Fontaine, de Montréal.

A une première réunion tenue aux bureaux du ministère du Travail, à Montréal, les arbitres ont été assermentés et les représentants des parties, M. Robert Lafleur, pour la compagnie, et M. Jean Marchand, pour le syndicat, ont exposé au tribunal les griefs en cause.

la famille canadienne pour faire face à ses besoins de première nécessité ?

A. R.

SÉCURITÉ

De la bonne gestion des affaires dépend la constance des emplois

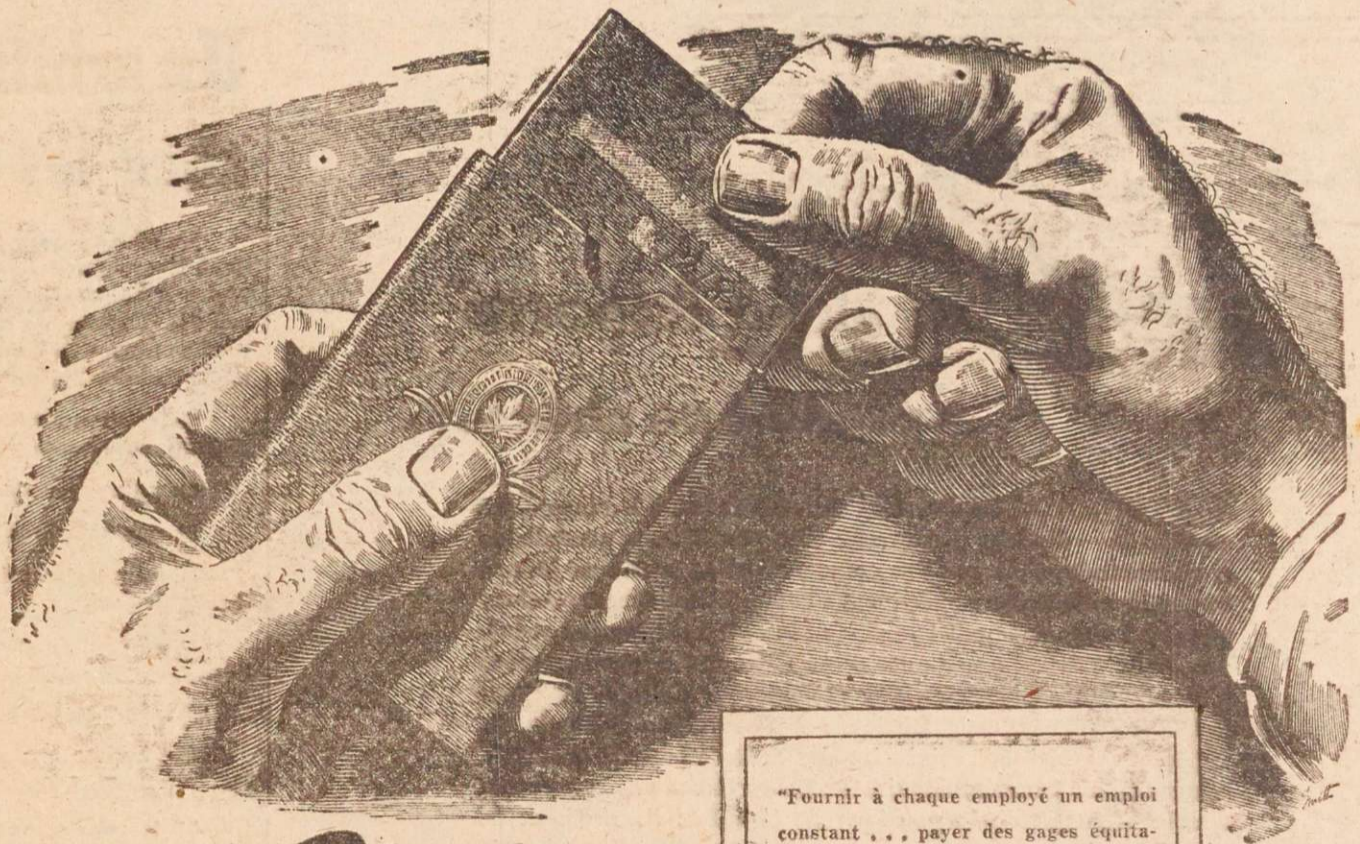
L'homme qui occupe un emploi permanent est un citoyen sûr de lui et de son sort. Il s'intéresse à la situation du pays, et le Canada compte sur lui. Car c'est sur lui que s'édifient le progrès, le bien-être et la puissance de notre nation.

Voilà pourquoi la bonne gestion des affaires est d'importance vitale pour chacun de nous. Administrée avec courage, confiance et esprit d'initiative, l'entreprise privée est de toute



évidence le moyen par lequel il devient de plus en plus possible d'assurer à tous travail et sécurité.

De la bonne gestion des affaires dépend en effet la constance des emplois, car l'effort incessant pour améliorer les produits et développer les marchés crée de nouveaux débouchés à la production . . . favorise l'avancement des travailleurs . . . ouvre plus grandes les portes de la liberté, de la sécurité et du progrès.



Weston's
★ BISCUITS "SODA"
★ BISCUITS "English Quality"
★ PAIN et GÂTEAUX

"Fournir à chaque employé un emploi constant . . . payer des gages équitables à tous les employés."

— Extrait des Principes de Weston envers les Employés.

GEORGE WESTON LIMITED · TORONTO, CANADA

Activités syndicales à Saint-Jérôme

Le Syndicat des Métiers de la Construction de St-Jérôme s'est ressaisi en ces dernières semaines grâce au travail énergique et persévérant de M. Lucien Côté, organisateur de la Fédération du Bâtiment pour la région du nord de Montréal. Le 21 juillet avait lieu une grande assemblée à laquelle assistaient MM. Osias Filion et J.-B. Déglise, président et secrétaire de la Fédération du Bâtiment, Yves Lamarche, du Syndicat de Ste-Agathe. Il y avait aussi une délégation de Ste-Agathe et de Ste-Thérèse. M. Joseph Colletterie est le nouveau président du Syndicat de St-Jérôme. Il y a encore certaines questions à éclaircir relativement au décret de la construction du comté de Terrebonne et bientôt le Syndicat sera appelé à discuter avec l'Association des Patrons du district.

Contrat chez les employés de bureau

Les employés de bureau travaillant à la division Laurentide de Grand'Mère (Consolidated Paper Corporation Ltd.) se sont organisés récemment en Syndicat Professionnel sous la bannière des Syndicats Nationaux (C.T.C.C.) et affilié à la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier Inc.

Cette catégorie de salariés, ont

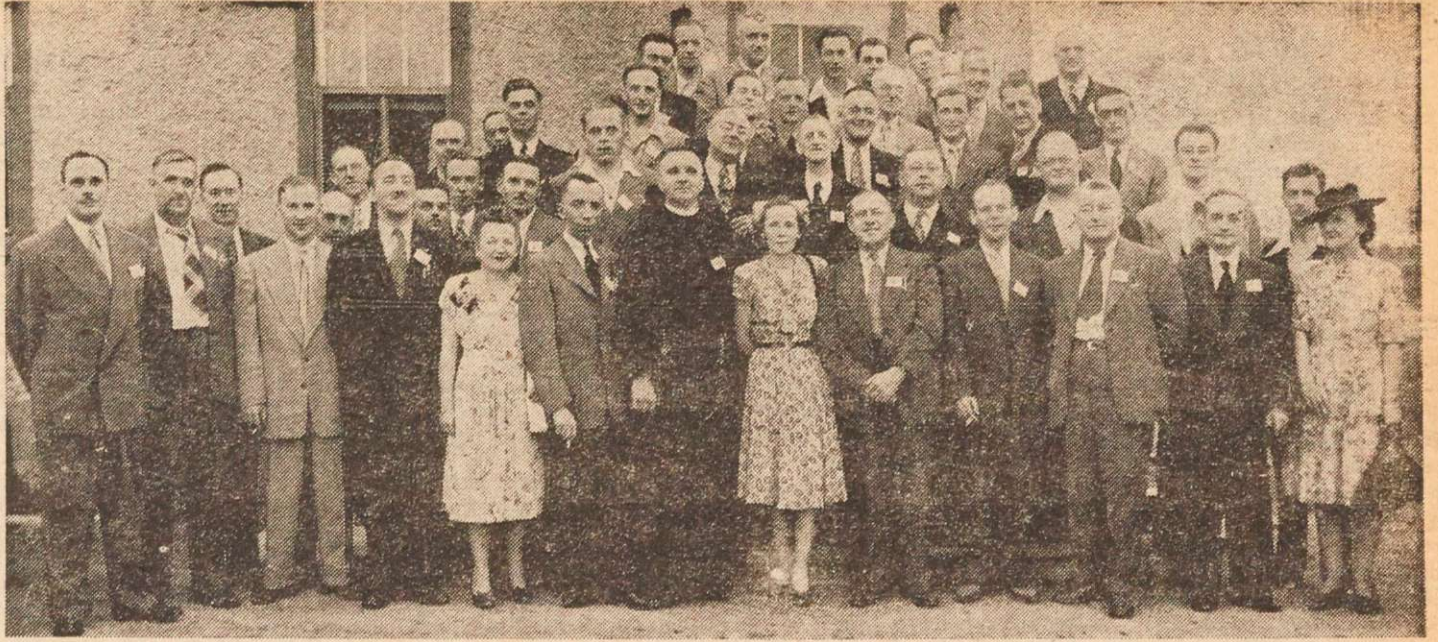
par l'entremise de leur Syndicat local, demandé à la Commission des Relations Ouvrières, un certificat en conformité avec la Loi des Relations Ouvrières, pour leur permettre de négocier avec les autorités de la compagnie, une convention collective de travail.

La Commission après s'être assurée du caractère représentatif de la section des Employés de bureau, a émis ces jours derniers, un certificat de reconnaissance syndicale en faveur du Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Grand'Mère, Inc. (section employés de bu-

reau) pour représenter tous les employés de bureau mentionnés dans le certificat, aux fins de conclure avec la compagnie une convention collective de travail.

Un représentant de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, nous a déclaré officiellement, en nous remettant ce communiqué, que c'est le deuxième groupe d'employés de bureau de la compagnie Consolidated Paper qui se sont organisés depuis quelque temps, sous la bannière des Syndicats Nationaux et qui fut reconnu par la Commission des Relations ouvrières.

A la Fédération des employés municipaux



● Photographie prise à l'issue du premier congrès de la Fédération nationale des employés municipaux qui s'est tenu dans notre ville le 28 juin dernier. Parmi les personnes présentes, on remarque M. Gérard Picard, président général de la C. T. C. C., M. René Constant, président de la nouvelle fédération, M. Alfred Maheux, premier vice-président; M. Henri Bettez, deuxième vice-président, M. René Bélanger, secrétaire-trésorier, M. Gilles Vincent, secrétaire correspondant, M. Lauréat Morency, président du Conseil général de Québec, Me Ubald Désilets, le R. Père Jacques Cousineau, s.j. (Photo Publicité)

Deux nouveaux syndicats sont fondés à Rimouski

Deux syndicats viennent de se fonder dans la région de Rimouski grâce à la collaboration de l'agent d'affaires du Conseil central de la région, M. F.-X. Légaré. Il s'agit du syndicat catholique du bois ouvré et choisit ses officiers pour la prochaine année. M. Valreligieuses de Rimouski.

Le syndicat catholique du bois ouvré de Les Méchins compte environ 150 membres. Lors d'une récente assemblée, il a demandé son affiliation au Conseil central de Rimouski et à la Fédération du bois ouvré et choisit ses officiers pour la prochaine année. M. Valmont Lavoie a été élu président; M. Irénée Pelletier, secrétaire; M. Albert Dugas, trésorier.

Il en fut ainsi pour le syndicat catholique des institutions religieuses de Rimouski qui, en même temps qu'il choisissait son bureau de direction, demandait son affiliation à la C. T. C. C. et au Conseil central de Rimouski. Mlle Thérèse St-Pierre fut élue présidente; M. Lucien Rioux, secrétaire; Mlle Cécile Ouellet, trésorière.

La région de Rimouski est plutôt agricole qu'industrielle et commerciale. Néanmoins, les salariés de cette région comprennent la nécessité et les avantages du syndicalisme catholique dans un monde où tant d'idées sociales fausses et d'idéologies abracadabrantes ont cours. Aussi y compte-t-on d'aussi actifs syndicats:

Un arbitrage fructueux chez les infirmières

L'agent d'affaires de l'Alliance des Infirmières de Montréal, M. René Rocque, nous informe que le tribunal d'arbitrage, formé pour régler le litige survenu entre l'Alliance des Infirmières et le Conseil des Hôpitaux de Montréal, vient de rendre sa décision. Le différend se rapportait principalement aux infirmières des hôpitaux Pasteur et Christ-Roi de Verdun.

La décision arbitrale accorde à l'Alliance et à ses membres de magnifiques avantages, notamment:

- 1) une augmentation substantielle de salaires;
- 2) des heures de travail moins nombreuses;
- 3) la préférence à celles qui ont le plus de service pour le travail de jour;
- 4) des congés payés à l'occasion des fêtes de Noël, du Jour de l'An et de l'Épiphanie (c'est-à-dire 48 heures de congé);
- 5) un congé en maladie de quinze jours par année;
- 6) des vacances payées. Il est noté qu'à l'hôpital de Verdun les infirmières n'avaient jamais eu de vacances payées;
- 7) la retenue syndicale et le maintien d'affiliation;
- 8) une prime pour le service de nuit.

Cet arbitrage montre que nos syndicats s'occupent activement de toutes les classes de la société dont ils veulent un meilleur aménagement pour le bien commun de la collectivité.



**Un gland importé
a produit ce chêne...**

IL A TOUJOURS été dans les habitudes de la C-I-L d'introduire au Canada — dès leur découverte — les plus récents produits de la chimie industrielle et de se contenter de les distribuer jusqu'à ce que le volume des ventes justifie la fabrication de ces produits au pays. Le gland importé a produit le chêne majestueux et inébranlable; ainsi, les méthodes de la C-I-L ont donné naissance à de puissantes industries. Par exemple, la "Cellophane", tout d'abord importée mais fabriquée à Shawinigan Falls depuis 1932; et le "Nylon", originaire des Etats-Unis mais produit à Kingston, en Ontario, depuis 1942. Les Canadiens retirent un double avantage de la politique de la C-I-L: ils profitent de sensationnels nouveaux produits dès leur apparition sur le marché... et, par l'emploi régulier de ces produits, ils rendent bientôt possible leur fabrication au Canada.

CHIMIE



AU SERVICE DES CANADIENS

IBP-47-1P

- Achetons chez les Nôtres -